

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

jeudi 28 janvier 2010

SÉANCE DU 28 janvier 2010

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix, le 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle Darwich à la Maison du Temps Libre, sise 30-34 rue George Sand à Stains, sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

Étaient présents :

M. BEAUMALE, Maire.

Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, Mme KELLNER Karina, M. LE NAOUR Philippe, Mme CADERON Isabelle, M. TAIBI Azzedine, M. VIGNERON François, Mlle AMZAL Najia, M. LE GLOU Julien, Adjoint au Maire.

Mme BURETTE Claudine, M. SEPO Benjamin, Mme CHABAUDIE Catherine, M. HAUTDEBOURG Gérard, M. FLEURY Jean-Claude, M. LE GLOU Jean-Paul, Mme ABDERIDE Françoise, Mme DIONE Angèle, M. LESOEUR Sébastien, Mme AOUDIA Farida, M. TRESKOW Alexis, M. PRADEL Nicolas, M. ABDELLALI Khader, Mme GOUREAU Marie-Claude, Mme CHEVET Teragi, M. BOUNAB Mourad, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TEBOUL-ROQUES Line, Conseillers municipaux.

Étaient absents représentés :

M. Francis MORIN

Mlle Zaïha NEDJAR

M. Lamine SAÏDANE

Mme Natacha GORCHON

Mlle Nabila AKKOUCHE

Mme Evelyne SEEGER

M. Malek REZGUI

qui donne pouvoir à Mme Catherine CHABAUDIE,

qui donne pouvoir à Mme Farida AOUDIA,

qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,

qui donne pouvoir à M. François VIGNERON,

qui donne pouvoir à Mlle Najia AMZAL,

qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,

qui donne pouvoir à M. Khader ABDELLALI.

Est arrivé en cours de séance :

M. LANGLOIS Denis à l'affaire n°4.

Est partie définitivement de la séance :

Mme DIONE Angèle à l'affaire n°4.

Étaient absents :

Mme KOUASSI Akissi,
M. SAKMECHE Naceur,
M. BOUYAHIA Aziz.

Secrétaire de séance :

Mme GOUREAU Marie-Claude.

L'affaire n°8 a été votée après l'affaire n°4.

ORDRE DU JOUR

N° 1) Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, Nomme Madame Marie-Claude GOUREAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire se réjouit de la présence importante de la population dans la salle qui s'est déplacée pour le débat d'orientation budgétaire.

N° 2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2009

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Au nom du groupe des Verts, **Mme CHABAUDIE** fait les mêmes remarques que pour le précédent procès-verbal, à savoir qu'ils ne retrouvent pas exactement leurs propos. C'est la raison pour laquelle ils vont voter contre.

À la demande de M. le Maire, elle répond qu'il lui est difficile de préciser, car il s'agit d'une appréciation générale. Il lui semble que les retranscriptions telles qu'elles étaient organisées précédemment, où leurs propos étaient vraiment retranscrits, leur permettaient de s'y retrouver.

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un compte-rendu mot pour mot, mais analytique et relativement restitué, qui s'efforce d'être dans l'esprit de l'intervention des conseillers. Il s'agit de comptes-rendus faits depuis quelques séances par des professionnels. Cette tâche a été externalisée pour qu'elle soit faite justement par des personnes qui en ont les compétences. Il prend note que ce travail est encore à améliorer.

Il semble à **Mme TEBOUL-ROQUES** que lorsque le personnel de la mairie faisait les comptes-rendus, ils étaient quasiment parfaits. Elle met en avant les grandes compétences du personnel qui était en charge de ces rapports et fait part de son incompréhension face à l'externalisation de ce service. Elle se demande combien il coûte.

M. le Maire fait observer qu'auparavant les procès-verbaux ne donnaient jamais satisfaction à l'opposition, et aujourd'hui c'est la majorité qui se plaint. (*rires*) Il rectifie : il s'agit d'une élue de la majorité et d'une autre de l'opposition de gauche.

M. BOUNAB se dit content que l'opposition soit rejointe, car depuis longtemps il dénonce ces comptes-rendus dans lesquels lui ont été attribués des propos qu'il n'a jamais tenus. Il l'a signalé, mais ils sont restés archivés.

M. le Maire lui répond que les remarques ont toujours été prise en considération.

M. BOUNAB dément : il a contesté les propos qui lui ont été attribués. Il se félicite que la dérive se propage et commence à toucher l'ensemble du Conseil. M. Bounab reste sur ses positions. Il exprime sa solidarité à ceux qui sont aujourd'hui mécontents et rejoint ce qui a été dit concernant le coût de l'externalisation de la rédaction de ces comptes-rendus.

M. le Maire attend des remarques précises et non générales sur ce qui est contesté. L'information sur le coût sera communiquée. Il rappelle qu'auparavant cette prestation avait aussi un coût avec les heures passées par le personnel municipal. Il note avec plaisir que les compétences du personnel communal sont reconnues, et sans remettre en cause les compétences professionnelles de ce personnel, il souligne le temps passé à la rédaction de ces procès-verbaux pour qu'ils soient le plus fidèles possible aux interventions.

M. BOUNAB précise que personne dans ce Conseil municipal n'a remis en cause la compétence du personnel communal. Il pense que derrière tout compte-rendu, il y a des signatures d'élus, et il est à leur charge de vérifier ce qui a été dit et écrit, et de rectifier s'il le faut. Cela n'engage pas la compétence des rédacteurs, mais plutôt des signataires. Il propose que les comptes rendus soient validés par tous les conseillers municipaux.

M. le Maire n'accepte pas cette proposition, qui est impossible à mettre en œuvre. Cela impliquerait de faire autant de comptes-rendus différents qu'il y a de conseillers, et un compte-rendu commun ne pourrait jamais être réalisé. Le procès-verbal est signé par le Maire et le secrétaire de séance. Chaque conseiller occupe cette dernière fonction à tour de rôle. Chaque fois qu'une remarque est formulée, à condition qu'elle soit précise, qu'elle renvoie à une page et une ligne, elle est prise en compte et la correction apportée dans le compte-rendu suivant. Il ne souhaite pas que l'on pense que les remarques faites ne sont pas prises en compte.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 3 contre (Mme Chabaudie, M. Morin par mandat, M. Bounab),

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2009.

N° 3) Compte rendu des délégations de pouvoir données à Monsieur le Maire

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme CHABAUDIE revient sur la page 2, en haut, sur les tarifs des locations pour la mise à disposition de locaux municipaux : elle souhaite savoir si ce tarif inclut également les frais de personnel.

M. le Maire lui répond par la négative : il s'agit d'un forfait.

M. ABDELLALI aimerait des explications sur les tarifs des locations de salles : sur les bilans financiers, la case recettes de ces deux salles est toujours nulle. Il ne comprend pas que des tarifications soient mises sur des salles, et qu'à aucun moment une somme ne soit perçue.

M. le Maire explique que ces tarifs sont faits pour des organismes à but lucratif. La Mairie ne fait jamais payer les associations locales pour des prêts de salles, à moins de revoir la politique de subvention. Il faut être cohérent. La ligne zéro s'explique par l'absence de prêt. Il rappelle que ces dispositions ont été votées.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,
Prend acte des délégations de pouvoir données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

N° 4) Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur. : Madame KELLNER

En préambule, **M. le Maire** insiste sur le contexte très particulier dans lequel aura lieu ce débat d'orientation budgétaire. Il rappelle que le débat parlementaire sur la réforme des collectivités territoriales a commencé. De l'avis de nombreux élus, de gauche et de droite, cette réforme est d'une gravité extrême : par sa remise en cause du service public de proximité, celle de la démocratie locale, et de l'existence même des communes et des collectivités en général. Il rappelle la signification de cette réforme : la fusion des départements et des régions, la remise en cause de la clause de compétence générale et donc le principe de libre administration qui est un principe républicain fondamental, la disparition progressive des communes, le pouvoir accru donné aux préfets, la remise en cause de la décentralisation, la réforme du mode de scrutin des élections cantonales et régionales à un tour qui permettra avec 30 ou 35 % des voix d'être élu sans avoir à se présenter à un deuxième tour. C'est aussi la réforme de la taxe professionnelle, un cadeau de 11 milliards qui est accordé au patronnat, et un important transfert d'impôts du capital vers les ménages. **M. le Maire** considère que cette réforme s'attaque de façon violente aux fondements mêmes des institutions républicaines.

M. le Maire dit avoir vu la contribution de M. Abdellali dans la tribune de discussion qui paraîtra le lendemain. Il rappelle qu'il est de son devoir de ne pas laisser passer des propos qui pourraient être de caractère raciste ou diffamatoire. Ce n'est pas ici ce qui est remis en cause. Sous le titre « Stop à la désinformation », M. Abdellali évoque l'irresponsabilité des élus de la majorité, du Maire en particulier, de l'absence d'idées d'autre part et qualifie les propos tenus de « vieille rengaine communiste ».

M. le Maire demande à M. Abdellali comment celui-ci explique que de nombreux maires UMP réagissent violemment depuis plusieurs semaines, contre cette réforme des collectivités territoriales, comment expliquer que toutes les associations d'élus condamnent ou au moins critiquent fortement ces réformes, y compris les dirigeants du camp de M. Abdellali comme MM. Juppé ou Raffarin. M. le Maire ne pense pas qu'ils fassent eux aussi de la propagande communiste. Il comprend le caractère de son intervention devant cette tribune ainsi que l'énervement de M. Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP, qui menaçait de mettre sur le compte de campagne les initiatives et déclarations des élus sur cette réforme des collectivités territoriales. Le Président de la République s'est aussi exprimé cette semaine, et a justifié le salaire de M. Proglia qui atteint 400 fois le SMIC sans avoir un mot pour la revalorisation des bas salaires. Il annonce également le recul du chômage, alors que tous les experts économiques annoncent que le chômage continuera à croître, certains chiffrant parlent de 300 000 chômeurs de plus. Environ 1 million de chômeurs vont se retrouver prochainement en fin de droits. A également été évoquée la réforme des retraites. Selon M. le Maire, on peut s'attendre au pire lorsque l'on voit dans quel sens s'articulent toutes ces réformes.

Rien n'a été dit pour rassurer sur la réforme des collectivités territoriales. Le gouvernement entend poursuivre ces réformes, pour rompre avec le modèle social français. Et ceux qui s'opposent à ces réformes ne sont que des conservateurs, des archaïques, qui sont pour l'immobilisme pour reprendre les propres mots du Président de la République. Pour M. le Maire, M. Abdellali, les membres de l'opposition, tout comme le Président de la République, restent autistes et sourds au mécontentement profond qui monte de toutes les catégories. Ce n'est pas encore le grand mouvement social souhaité, car nécessaire, pour contrer ces réformes terriblement dévastatrices. Il explique qu'est présenté ce soir l'appel citoyen approuvé par de nombreuses personnalités locales de différents horizons. Il se réjouit de ce grand mouvement qui se développe pour empêcher cette réforme des collectivités territoriales de voir le jour et mettre fin à celle de la taxe professionnelle, réformes qui sont terriblement dangereuses pour le devenir des communes, pour la démocratie locale. M. le Maire ajoute que cette réforme donne peu de visibilité sur l'évolution des capacités financières, et l'on peut craindre qu'il ne soit pas possible dans ces conditions de réaliser les ambitions que le Conseil municipal a pour la ville. C'est le dilemme devant lequel est placé le Conseil municipal : soit renoncer au service public, à des projets de ville, soit augmenter considérablement les impôts locaux. Il s'agit d'un grand moment de la vie municipale, de la démocratie locale, c'est l'occasion pour chaque élu de s'exprimer et pour les personnes de l'opposition de faire des propositions. M. le Maire regrette que depuis les mandats précédents et le début de celui-ci, il n'y ait jamais de propositions concrètes de l'opposition.

Arrivée de M. LANGLOIS.

Mme KELLNER donne lecture de son discours :

« Le débat d'orientation budgétaire est un moment important de notre collectivité puisqu'il a vocation à fixer les grandes orientations et priorités de l'action municipale pour l'exercice budgétaire.

Car derrière un budget communal parfois rébarbatif, nous parlons de service public, de ses missions, de son avenir. Nous parlons d'ambitions pour la promotion et le bien-être de ses habitants. Nous parlons de choix politiques et d'une vision de la société et de la ville que nous voulons. Nous parlons de la vie quotidienne des Stanois et ce qu'ils attendent de notre collectivité. Nous parlons d'institutions, car nous évoquons la « libre administration » et les compétences des collectivités et donc des choix démocratiques des élus du conseil municipal. Nous parlons de République, car nos budgets locaux sont liés aux dotations financières de l'État. Nous parlons de territoire et de développement, car un pacte financier nous lie avec l'agglomération de Plaine Commune.

Les orientations budgétaires ne sont finalement que le croisement de tous ces enjeux.

J'espère que notre débat pluraliste permettra un éclairage de positions, de propositions et de visions. Et je compte sur l'ensemble des conseillers municipaux y compris l'opposition, si « dithyrambique » d'habitude sur le budget communal pour nous lister ses choix et ses orientations et donner à voir de cette diversité d'approche. Le DOB est prévu pour cela.

D'autant que le sujet est brûlant, pour les collectivités territoriales qui sont au cœur de l'actualité, avec les réformes gouvernementales engagées et dont le chantier est rendu prioritaire dans les prochaines semaines avec celui sur la réforme des retraites qui suivra.

Le Président de la République lors de ces vœux a annoncé qu'il était déterminé à mettre en œuvre la réforme des collectivités locales, laquelle ne se heurterait, selon lui, qu'à des conservatismes et qu'il s'agirait d'un rendez-vous historique pour la décentralisation.

Je dois dire que depuis, nous ne comptons plus le nombre de conservateurs y compris dans les rangs de l'UMP qui critiquent le projet comme MM. Raffarin et Juppé, auxquels s'ajoutent la plupart des associations d'élus.

Il prétend que nos citoyens attendent cette réforme. Il n'a pas dû lire attentivement l'enquête réalisée par l'AdF qui conclut que 76 % d'entre eux estiment que la réforme est confuse et incompréhensible, que 73 % refusent la suppression du département et le transfert de ses compétences à d'autres échelons.

Le Président de la République a pourtant tracé sa feuille de route de 2010 : casse de l'autonomie des collectivités territoriales, reprise en mains par l'État de celles-ci et réduction drastique des dépenses publiques.

Qui a dit, il y a quelques mois à propos de la résistance de la France à la crise financière : « les services publics, la fonction publique, la protection sociale ont servi d'amortisseur social ». Et bien, c'est Nicolas Sarkozy. Il s'emploie aujourd'hui à détruire tout ce lui paraissait alors indispensable dans notre pays.

Avec la réforme des institutions, c'est un projet qui vise non seulement à remodeler les rapports entre l'État et les collectivités après 30 ans de décentralisation, mais qui brade ce qui a fondé la conception de la République, celle de « la libre administration des collectivités » issue de la Révolution française.

Avec la réforme de la taxe professionnelle qui fera un cadeau énorme de 11 milliards au Médef, et celui accordé au secteur bancaire, ne nous y trompons pas, c'est hélas une fois encore sur les ménages et sur les collectivités que pèsera l'addition de ces décisions.

La suppression de la TP conduira à peser sur 50 % des recettes fiscales des collectivités. La part TP représente 75 % du budget de Plaine Commune et 500 000 € pour le budget de la commune, alors que les collectivités réalisent près de 73 % des équipements civils. Ceci pèsera sur les projets d'investissements et de développement qui pourtant créent de l'emploi.

C'est à terme la fin de l'autonomie fiscale et financière des collectivités.

Celles-ci devront faire autant, sinon plus, avec moins de moyens car ce sont les charges qu'on décentralise.

L'État impose, soit le dépérissement des services publics locaux, soit la hausse des impôts.

Autant dire que nous aurons le choix entre la peste ou le choléra, après la grippe A et le lobbying des laboratoires pharmaceutiques. Pour notre part, nous refusons ce diktat. La pression fiscale sur les ménages est déjà insupportable. Nous mettrons tout en œuvre pour la contenir et développer le service public.

Le désengagement de l'État a déjà coûté très cher à notre ville et ses habitants. Il a représenté sur la période 2001-2009 près de 8 millions d'euros entre la Dotation Globale de Fonctionnement, les péréquations des lois de finances et la part de la taxe professionnelle auxquelles se sont ajoutés des transferts de compétences non compensés, la fin du pacte de stabilité et de croissance et la révision générale des politiques publiques.

Ce qui nous a conduits l'année dernière à défendre un budget équitable et de relance en direction du Préfet et du Président de la République où plusieurs délégations ont été conduites par notre maire, Michel Beaumale.

Mis sur le banc des accusés, cette semaine par le ministre du Budget et des collectivités, nous devenons maintenant le faire-valoir d'une réorganisation territoriale jamais engagée encore sous la 5e république.

C'est la démocratie qui vole en éclat, l'étranglement pour les villes et leurs habitants, pendant que certains ont sablé le champagne des records du CAC 40 qui a bondi de 56 % ces neuf derniers mois.

Au même moment, l'Insee annonce un taux de chômage de plus de 10 % en 2010. Les promesses hasardeuses du Président sur une éventuelle croissance et une relance de l'emploi ressemblent plus à une plaidoirie pré-électorale qu'à une vision des vies brisées et de la précarité galopante. C'est cynique face au 1 million de chômeurs en fin de droits

et des 8 millions de familles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté dont le Président n'a pas fait mention dans son show médiatique. Les stanois en savent quelque chose.

C'est donc au nom « d'une simplification du fameux millefeuille territorial » et pour répondre aux citoyens qui jugent incompréhensible le sujet, que le gouvernement engage un arsenal législatif. Ce n'est pas une loi mais quatre lois successives présentées en catimini devant le parlement en les soustrayant complètement à l'avis des citoyens. Parlement, jugé au bord de la crise de nerfs, comme le rappelait hier dans le Monde, Mr Arthuis, sénateur UMP, Président de la commission des finances au Sénat.

Pourquoi faire simple et démocratique, quand on peut faire opaque et compliqué !

La réforme comporte donc :

- un projet de loi sur le renouvellement concomitant des conseillers généraux et régionaux et la création des conseillers territoriaux votée hier, un projet de loi de réforme des collectivités territoriales, un projet de loi relatif à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des EPCI, un projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie, un projet de loi sur la ventilation des compétences entre départements et régions ainsi que les règles limitant les cofinancements, un projet de loi sur le Grand Paris, et l'ordonnance relative au découpage des nouveaux cantons.*

Au vu de cette liste, chaque citoyen, chaque élu est en droit de se demander ce qui va se passer. Sauf que cela se passe sans nous !

Jugez plutôt, en supprimant des niveaux, la réforme propose la création de super-intercommunalité dite « métropole à 500 000 habitants », des superpréfets contrôlant les gestions publiques, la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions interdisant les financements croisés.

Adieu les projets des villes, dans le domaine culturel, sportif, petite enfance, politique de la ville et serrez-vous la ceinture les associations !

Les préfets pourront décider en lieu et place les regroupements d'offices des structures intercommunales. Les collectivités seront sous contrôle de tutelle du gouvernement avec un cadrage annuel des dépenses publiques voté au parlement. 3 000 élus disparaîtront au nom de la création des conseillers territoriaux. La parité disparaît avec le nouveau mode de scrutin ainsi que la diversité politique, et on légalise le cumul des mandats.

Quant aux salariés de la fonction publique, ils seront les « pions » des regroupements et réorganisations institutionnels. On comprend mieux puisque l'État vient déjà de supprimer 35 000 fonctionnaires et déplore que les collectivités en aient développés. À terme, le ministre de la Fonction publique annonce que la réforme permettrait de supprimer 1 salarié sur 4 de la fonction publique territoriale.

Or les seules et uniques questions qui vailent finalement d'être posées et qui sont au cœur de notre débat d'orientation budgétaire sont celles-ci :

Notre collectivité dispose-t-elle de trop de moyens ? Ces 800 agents ainsi que ceux de Plaine Commune concourent-ils ou pas à répondre à l'égalité et l'équité du service public en offrant à tous les habitants des missions utiles ? Devons-nous renoncer au projet de ville que nous avons élaboré avec les habitants ?

Alors, est-ce du conservatisme que d'avoir en 2009 permis d'offrir aux Stanois des places en crèche, un stade flambant neuf à la Plaine Delaune, ouvert une maison du temps libre, une maison du droit et de la médiation, la «fabrique du Studio Théâtre» qui développent de nouvelles missions pour les habitants ?

Est-ce trop que d'avoir développé les missions du centre de santé pour l'accès aux soins pour tous, d'avoir maintenu pour 8,7 millions d'euros, un haut niveau d'investissement pour la rénovation du patrimoine scolaire et la réalisation de notre projet de ville ?

Archaïque de promouvoir des politiques sociales pour accompagner les familles, les jeunes, les retraités qui subissent les effets de la crise et de développer le quotient familial pour l'équité du service public. Irrresponsable d'accompagner et de financer le milieu associatif pour favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble ?

Non, car derrière ces choix, il ne s'agit pas de conservatisme, d'archaïsme, à défendre l'échelle communale. Il s'agit avant tout de ne pas renoncer aux missions que nous nous devons de mettre en œuvre pour les habitants et de concevoir le service public communal comme le moteur du développement social et économique.

Nous n'avons pas à rougir, ni à nous sentir coupables d'être ce que nous sommes, au service du mieux vivre ensemble, de l'égalité républicaine, d'une ville tournée vers un territoire en devenir capable de réduire les inégalités territoriales et spatiales avec le projet de Plaine Commune que nous portons a contrario du Grand Paris de la finance et des inégalités.

Notre budget 2010 doit pouvoir exprimer cette volonté politique forte, mais ne nous cachons pas que nous le préparons dans des conditions évidemment très contraintes.

C'est ainsi qu'avec Michel Beaumale et le bureau municipal, nous proposons de retenir les orientations et priorités suivantes pour construire notre budget :

Priorité au développement du service public et ses missions :

Nous proposons de poursuivre les efforts engagés en matière de développement de services rendus avec notamment, l'augmentation du nombre de places d'accueil en halte jeux, le développement de la pause méridienne et la mise en place de la police municipale conformément aux engagements issus du référendum des habitants.

De poursuivre l'accompagnement de la population en matière d'accès au droit et le développement de nos politiques sociales au moment où le gouvernement s'apprête à renoncer à de nombreuses politiques de solidarité.

- D'engager un vaste chantier pour la refonte du quotient familial avec la mise en place du taux d'effort visant à améliorer l'accès au service public communal,*
- D'amplifier le travail autour de la lutte contre les discriminations, sur le droit des femmes et sur la place des personnes en situation de handicap,*

- *De tenir des assises du « vivre ensemble » avec tous les habitants à l'automne,*
- *D'amplifier nos engagements et réalisations concernant le développement durable et la concrétisation de l'agenda 21,*

Nous proposons de promouvoir le service public communal et l'accompagnement des personnels dans la formation, le bien-être au travail, et pour la défense et la promotion du statut de la fonction publique, mais aussi d'engager un travail d'évaluation des missions de service public afin de mieux répondre à ses réalités d'aujourd'hui.

Priorité à l'investissement pour réussir le projet de ville :

Nous proposons de maintenir un niveau d'investissement volontaire permettant notamment le lancement des études sur la programmation de l'ensemble sportif Léo Lagrange, sur la réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo-Zola, sur la reconstruction du centre Sadako Sadaki, de réaliser l'équipement de loisirs Max Jacob, de concourir à l'amélioration de l'accueil du public et les travaux de sécurité à l'Espace Paul Eluard, d'engager la couverture des terrains de tennis, d'accompagner le futur contrat régional sur la rénovation de l'Église et le complexe Léo Lagrange et d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements pour l'entretien du patrimoine scolaire,

- *D'accompagner également les efforts d'investissements de Plaine Commune sur la rénovation urbaine et les études d'aménagement du centre-ville ou de la future médiathèque du Château de la Motte. Plaine Commune investira 51 millions d'euros pour accompagner en 2010 les 8 villes du territoire,*

Nous proposons de signer un protocole d'accord conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes, avec l'aménageur pour le versement d'une partie des participations dues par la ville au titre de l'aménagement des zones d'activités de la Cerisaie et des Trois Rivières, qui concourent au développement économique de la ville.

Priorité pour constituer des leviers financiers et des marges de manœuvre par la maîtrise des dépenses de gestion et la renégociation des emprunts

Nous proposons de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de contenir la pression fiscale en direction des habitants d'autant que les dotations de l'Etat dans le cadre de la loi de finances n'évolueront que de 1 %.

Il nous faudra dégager des marges de manœuvre pour permettre une section d'investissement qui conditionne la réalisation d'objectifs tout en maîtrisant l'évolution de la dette.

Nous proposons d'engager un effort de recherche de cofinancement afin d'améliorer les recettes. Nous engagerons également une négociation et une restructuration de l'état des emprunts, notamment par l'allongement de certains prêts afin de peser sur l'annuité de la dette et l'épargne disponible.

Comme vous le voyez les marges de manœuvre sont extrêmement étroites et les contraintes lourdes. Ces réformes empêchent d'avoir une vision à long terme et obligent un exercice 2010 de responsabilité et de prudence.

À partir du recensement des besoins des services qui font un effort très important dans la préparation budgétaire et je les en remercie, les ateliers budgétaires ont permis de mener une réflexion commune pour garantir l'équilibre, mais nous n'y sommes pas parvenus à ce jour. C'est dire le travail et l'engagement qu'il va nous falloir pour ne pas renoncer à nos priorités.

Vous le savez, nous sommes tenus de voter le budget en équilibre. Contrairement à l'État qui vient d'annoncer un record des déficits publics de 1 269 milliards d'euros, qu'il aurait pu sans doute réduire en ponctionnant davantage les actifs financiers et en annulant le bouclier fiscal, les villes doivent voter le budget en équilibre au risque d'être mises sous tutelle du préfet.

C'est donc à la fois un budget de résistance, d'ambitions et de volontés qu'il nous faut préparer. Nous le ferons en débattant clairement des choix. Nous le ferons aussi avec l'engagement citoyen des habitants et des personnels. Sans celui-ci, il est fort à craindre que d'ici le vote définitif des réformes prévu à la rentrée, tous ces enjeux déterminants échappent hélas aux citoyens. Ce n'est pas seulement une affaire d'élu, c'est d'abord l'affaire de tous.

La République n'a de sens que si elle se construit, se partage avec la place reconnue des citoyens, le respect démocratique, les principes d'égalité, de dignité et de droits et quand les politiques nationales concourent à les garantir.

Oui, il faut repenser la République et ses institutions et décider de réformes qui placent l'humain, le service public, la démocratie au centre de tout et non celui de la finance et de la marchandisation. Ces réformes méritent un référendum national.

Ensemble, faisons-le dans la vie, agissons et défendons le service public communal et l'autonomie de notre collectivité et créons d'ici le vote du budget le 25 mars, une grande mobilisation citoyenne.

M. le Maire propose après l'intervention de M. Abdellali d'interrompre la séance et de donner la parole à la salle. Il souhaite soumettre au vote cette proposition.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, Approuve ladite interruption de séance.

M. Abdellali voit que la démocratie est encore bafouée et revient sur ses propos tenus dans la Tribune libre : celle-ci doit paraître le vendredi et il reproche que sa déclaration soit une fois encore débattue le jeudi soir. Il juge cela scandaleux, honteux et anticonstitutionnel et revendique son droit à la liberté d'expression. Il compare ses 2 000 caractères mensuels aux 8 pages à disposition de M. le Maire.

Sur l'orientation budgétaire, M. Abdellali commente l'intervention de Mme Kellner qu'il qualifie de « cantatrice », elle a été de son « show ». Il lui demande de dédicacer le livre qu'elle a écrit. Il considère qu'elle a eu le temps d'écrire beaucoup de mensonges. La France commence à sortir de la crise, contrairement à d'autres pays européens (Allemagne, Espagne, Angleterre, Italie), et ce, grâce aux mesures prises par M. Sarkozy pour soutenir les banques. Il reproche à M. le Maire de l'interrompre. Ces mesures peuvent être contestées sur certains points, mais M. Abdellali trouve techniquement très fortes les

mesures prises par le Président de la République. Preuve en est le Parisien qui mentionne que 57 % des Français le soutiennent au lendemain de son intervention télévisée.

M. Abdellali revient sur l'orientation budgétaire de la Ville de Stains et non de la situation de la France : en tant que conseiller municipal de la ville de Stains, il considère qu'il y a une dégradation catastrophique de la gestion de la Ville depuis l'élection de son maire qui en est à son troisième mandat. Selon lui, la ville supporte actuellement plus de 80 millions d'euros de dettes : il aimerait que lui soit signifié le contraire.

Concernant la taxe professionnelle, qui est une taxe d'imposition pour les petits commerces et petites industries, elle est pour lui inégale, et la seule en Europe prélevée par l'État, en particulier par la Région. A Stains, le taux d'imposition est catastrophique pour le commerce de proximité, preuve en est la quasi-absence de ces commerces, ce dont M. Abdellali remercie M. le Maire. C'est pour lui l'origine du bien-être et du mal-être. Selon lui, M. le Maire a déclaré que la suppression de la taxe professionnelle sera catastrophique pour la Commune : M. Abdellali traite M. le Maire de « menteur ». M. Abdellali pèse ses mots, car M. le Maire sait pertinemment que la taxe professionnelle est remplacée par la cotisation foncière des entreprises. M. Abdellali se dit bien placé pour en parler, car il paiera autant d'impôts qu'avec la taxe professionnelle. En effet, la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, sera prélevée de la même façon que l'est actuellement la taxe professionnelle. M. Abdellali accuse M. le Maire de se cacher derrière un mensonge de plus. Pour avoir assisté à plusieurs réunions du syndicat des maires de France, M. Abdellali précise que suite à un projet élaboré au mois de septembre et révisé par le Sénat, les municipalités toucheront, au centime près, le même montant qu'en 2009 et 2010. Il considère donc que M. le Maire, comme à son habitude, véhicule de la désinformation et tente de mettre en avant ses réalisations pour la commune, alors qu'elle tombe en petits morceaux. M. Abdellali rappelle que des journaux nationaux ont relaté les problèmes d'insécurité et de gestion de la ville.

Il signale l'existence du rapport de la Cour des comptes. Il s'agit pour M. Abdellali de remettre les choses à leur place : c'est le Maire qui gère la ville, les élus sont là pour l'aider, mais comme l'a dit Mme Kellner dans son discours, le Maire continuera son travail avec le bureau municipal, ce qui signifie l'exclusion d'office des membres de l'opposition municipale. M. Abdellali souligne que l'opposition a une façon de voir la gestion de la Ville qui est totalement différente de celle de la majorité. Il demande que les élus ayant eu la mairie avec une majorité écrasante démontrent leur capacité à gérer la ville avec délicatesse pour le bien-être de tous.

M. le Maire répondra à ces propos. Il donne la parole à la salle.

Suspension de séance à 20h56.

Mme Cordier, citoyenne de Stains se pose des questions sur le budget et la répartition des finances publiques de la ville de Stains. Elle cite la gestion de l'organe de presse « 7 jours à Stains », et aimerait y trouver des chiffres, et les orientations budgétaires pour le fonctionnement de cet organe de presse. Pour prendre un exemple simple et concret de son insatisfaction, elle a constaté dans une présentation des résultats de 2009, une photographie montrant la police municipale qui sera mise en place en mars. Cette photo ne pouvait donc être prise à Stains, alors que toutes les autres photographies du journal

illustraient des moments forts de la ville. Cette personne pose deux questions : dans le résultat actuel du vote qui a permis de penser que la totalité de la population de Stains était favorable à la police municipale, peut-on vraiment parler d'un résultat démocratique ? Combien a coûté l'organisation de ce référendum ?

Mme Tabar évoque la réforme de la fonction publique et la suppression de postes. À Stains, beaucoup de personnel s'occupe de l'école, du service des sports, de la maison du temps libre : il sera difficile de gérer la ville de la même façon avec moins de salariés. Elle considère qu'à l'approche des élections, la population doit se mobiliser pour influencer le gouvernement dans le bon sens et se battre contre la réforme de la fonction publique. Elle se demande ce qu'il adviendra si la ville a moins d'argent pour fonctionner.

Suite à l'intervention de M. Abdellali, un intervenant souhaite connaître le montant de la perte pour la commune suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Un autre intervenant rappelle qu'il avait été demandé au Conseil stanois de la réussite en juin 2009 de travailler sur le budget, or celui-ci n'a reçu aucun document à ce jour.

Une personne n'a pas compris si dans le budget proposé il est question d'une augmentation d'impôt ou pas.

M. Schneider revient sur le principe démocratique du vote sur la police municipale ; il aimerait connaître le coût d'une police municipale pour les Stanois, par rapport aux services rendus.

Reprise de la séance à 21h04.

M. le Maire apporte des réponses aux intervenants :

Le « 7 jours à Stains » est un journal d'information municipal hebdomadaire. Son coût est relativement modeste, si on le compare au coût moyen de communication dans les villes, car l'équipe qui l'élabore est modeste, avec 4 journalistes et 1 photographe. Il faut compter aussi le coût de l'impression. Ces chiffres pourront être communiqués.

Sur la police municipale, un référendum avait été organisé. La municipalité regrette que peu de Stanois y aient participé. Elle n'a jamais prétendu que tous les habitants s'étaient prononcés et avait d'autres moyens de connaître leur opinion, puisqu'un sondage d'opinion avait aussi été prévu. Sachant qu'un tel référendum n'est jamais reconnu par l'État car la participation de résidents stanois étrangers avait été retenue, du personnel volontaire et bénévole a été demandé, il n'y a donc pas eu de coût salarial pour l'organisation de ce référendum.

Sur les moyens de remplacement du personnel communal, ce n'est pas la politique de la Ville de Stains de ne pas remplacer un personnel sur deux partant en retraite, mais celle de l'État. 30 000 postes de fonctionnaires ont déjà été supprimés, et d'autres programmés cette année, notamment 16 000 dans l'enseignement. M. le Maire précise que les agents en congés ne sont évidemment pas remplacés : ceux-ci partent souvent à des périodes où l'activité est sérieusement réduite. En revanche, il fait part de son inquiétude sur le maintien du niveau d'activités dans les années à venir. Les services rendus à la population représentent beaucoup de moyens humains : 600 agents titulaires sont affectés à

différentes missions. Ces efforts pourront-ils être maintenus dans les années futures ? Se pose le fameux dilemme : renoncer à une partie du service public, ou augmenter les impôts locaux.

Au sujet du Conseil stanois de la réussite, M. le Maire se souvient avoir participé, à sa demande, à une séance plénière il y a quelques mois afin de présenter le budget. Il avait pensé avoir donné toutes les informations possibles pour comprendre un budget. Il a été proposé de choisir soit pour une évaluation des activités, des dépenses engagées, soit pour un travail sur l'élaboration du budget 2010. M. le Maire n'a eu aucun retour concernant le choix d'une des deux options. Il réaffirme ici sa volonté de maintenir le Conseil stanois de la réussite, et se dit prêt à mettre à sa disposition les éléments nécessaires pour qu'il se fasse une opinion. M. le Maire rappelle qu'il est encore possible de travailler avec les membres de ce Conseil sur l'élaboration du budget, puisque le vote n'aura lieu que fin mars. À ce jour, il manque encore un million d'euros pour trouver l'équilibre. La question est de savoir s'il s'agira d'un travail d'évaluation ou d'élaboration, ce qui est différent.

Sur les impôts, M. le Maire rappelle qu'il manque encore un million d'euros pour équilibrer le budget, et le Conseil municipal est tenu de le voter en équilibre. Pour y parvenir, il ne faut pas exclure à ce jour d'être contraint d'augmenter la fiscalité. M. le Maire souligne que pendant plusieurs années consécutives, les taux ont été maintenus au même niveau : ils n'ont été majorés de 2 % qu'en 2009.

Sur ce que payent les contribuables, il faut tenir compte de l'effet de la loi de finances et de la part des autres collectivités. Le total est parfois supérieur à ce que le Conseil municipal a voté. À cela s'ajoutent des changements qui peuvent intervenir sur le calcul des bases ou sur les abattements qui peuvent changer d'une année sur l'autre selon l'évolution du foyer fiscal. Le Conseil a voté pendant plusieurs années 0%, et 2 % en 2009. M. le Maire souhaite ne pas avoir à augmenter ce taux cette année, mais ne peut s'y engager. Les services continuent à travailler sur l'évaluation des missions, sur le chiffrage des activités pour 2010, sur les économies qui peuvent être réalisées ici ou là. À Stains, cet exercice est habituel. Il est toujours extrêmement difficile de réaliser l'équilibre budgétaire, cette année en particulier, avec des dotations de l'État qui évoluent en dessous du niveau de l'inflation.

Mme TEBOUL-ROQUES, au nom du Parti Ouvrier Indépendant (POI) se dit clairement et farouchement opposée à ces réformes qui détruisent les communes. Elle partage le point de vue qui a été développé sur le constat, et sur les conséquences catastrophiques sur la population. Cela dit, une fois ce constat fait, les problèmes ne sont pas réglés. Il faut être clair et beaucoup plus offensif, et se poser la question du rôle que M. Sarkozy et l'Union européenne veulent faire jouer aux élus : faut-il accepter ces réformes et en faire payer les conséquences à la population, ou faut-il agir autrement ? Par ces questions, Mme Teboul-Roques ne souhaite pas faire de procès d'intention. Elle cite le document donné en discussion et qui contient en page 2 un certain nombre d'ambiguïtés, qu'elle souhaite voir levé par le débat.

Le premier point est celui de la police municipale : il est dit qu'elle sera créée en septembre. Ce point est parfaitement clair, elle rappelle la position qui a été prise par son parti contre sa création. Elle souligne que 983 personnes sur 16 010 inscrits ont voté « oui » à la création de la police municipale, soit un peu plus de 6 % de la population. Autrement dit, 94 % des Stanois ne se sont pas prononcés. Aujourd'hui, cette création va

coûter de l'argent (pour le référendum, sur le personnel requis et sur l'impression des documents, cela a du coûter de l'argent). À partir de septembre prochain, sauf erreur, ce seront 400 000 euros par an que la municipalité devra dépenser pour cette police municipale.

Mme Teboul-Roques fait observer que le verbe « contenir » est employé à plusieurs reprises : contenir la pression fiscale, contenir les impôts, etc. Contenir ne veut pas dire « non, nous avons décidé », ainsi que le souhaiterait le POI : « nous avons décidé que cela suffit ». Elle ajoute qu'il faut prendre l'engagement ici de ne pas augmenter les impôts en aucune manière, malgré cette politique que tous condamnent ici majoritairement.

Malgré les chiffres donnés par le gouvernement, la situation est impossible pour une population qui est licenciée et au chômage. De ce point de vue, le mot « contenir » n'est pas acceptable, et Mme Teboul-Roques souhaiterait que le Conseil municipal affirme sa volonté de rompre avec ce cadre imposé en disant « non » à l'augmentation des impôts, quelque soit le taux d'augmentation.

L'autre point qui semble ambigu à Mme Teboul-Roques est lorsqu'il est question de « retravailler à la mise en place du taux d'effort pour la participation de la population aux différentes prestations municipales, visant à plus d'équité dans l'accès aux services publics » : soit elle ne comprend rien, soit cette formule signifie que la municipalité va peut-être revoir le quotient familial. Elle souhaite que tout soit dit dans ce débat aujourd'hui afin d'avoir toutes les cartes en main. Cela signifie-t-il que le calcul du quotient familial sera modifié ? Y a-t-il une catégorie de la population qui va être taxée ?

Ensuite, il est prévu d'amplifier le travail entamé autour de la lutte contre toute discrimination pour la place des femmes dans une société non sexiste. Mme Teboul-Roques demande ce que cela signifie concrètement. Cela signifie-t-il plus de crèches, plus d'accès aux PMI ? Est-ce une bataille pour que tous les enfants de deux ans dans cette ville aient accès aux classes maternelles ? Il semble à Mme Teboul-Roques que ce texte devrait être moins ambigu.

Sur le 7^e point : « travailler concrètement à l'évaluation des missions du service public communal, à la fois pour réaffirmer son rôle, mais aussi pour oser faire évoluer les activités. » À la page 4, il est écrit « les dépenses de fonctionnement doivent être contenues en réduisant les charges à caractère général de 5 %, en contenant les dépenses de personnel à hauteur de 2,5 % ». Mme Teboul-Roques souhaite savoir ce que cela signifie concrètement. Est-il prévu la suppression de services, les emplois du personnel précaire vont-ils être supprimés au moment où il faudrait titulariser les vacataires et les contractuels, va-t-on toucher aux primes ? Il est question de défense du service public. Dans ce cas, il faut affirmer tous ensemble le refus de se retrouver dans ce moule.

Pour Mme Teboul-Roques, gérer la ville, c'est répondre aux besoins de la population, lister ces besoins, et aller chercher l'argent. Une mobilisation a débuté avec tous les signataires de l'appel citoyen, mais il faut rompre avec ce que M. Sarkozy cherche à imposer et aller tous ensemble chercher l'argent là où il est. Elle cite : 420 milliards aux spéculateurs, 11 milliards au patronat, et propose d'aller tous ensemble chez le Préfet, à l'Élysée. Elle demande que l'ensemble de la population soit mobilisé en faisant un battage médiatique,

en créant les conditions de l'unité, avec toutes les organisations et associations de cette ville. Il faut dire non à l'augmentation et non à la remise en cause des services publics.

M. Jean-Paul LE GLOU souhaite prolonger l'intervention de sa collègue Karina Kellner, qu'il juge riche en argumentation. Il précise que ce débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote. Il rappelle qu'Éric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, critique les dépenses galopantes qui pèsent sur le déficit public. M. Le Glou ne pense pas que, tous, dans cette salle condamnent la politique du gouvernement de M. Sarkozy. La responsabilité de cette crise n'est pas celle des collectivités locales. Il souhaite revenir sur tout ce qui participe de cette volonté de réduire des dépenses publiques : toutes ces décisions asphyxient financièrement les collectivités et concourent à mettre gravement en cause les services publics. M. Le Glou insiste sur le devoir d'explication et de transparence du Conseil municipal face aux énormes moyens médiatiques du gouvernement. Cette loi de finances 2010 entérine la disparition de la taxe professionnelle. En la supprimant, l'État oblige les collectivités locales à reporter la charge des dépenses sur des ménages qui sont déjà fortement fragilisés par la crise. Le but de l'État est bien de faire contribuer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public. M. Le Glou rappelle au passage que l'État est le seul à voter son budget de fonctionnement en déficit et emprunte donc pour l'équilibrer. La dette de l'État au 3^e trimestre 2009 s'élevait effectivement à 1 269 milliards d'euros, soit 87 % de la dette publique. Celle des collectivités locales est à 141 milliards d'euros, moins de 10 %. La suppression de la taxe professionnelle est une décision qui a été prise dans l'urgence et a été contestée par de nombreuses associations d'élus. Elle sera certes compensée, mais par des recettes peu fiables, et qui ne permettent plus d'anticiper sur plusieurs années les projets à réaliser.

Sur la réforme territoriale, M. Le Glou considère que ce texte poursuit la libéralisation de l'économie, en privatisant les services aujourd'hui mis en œuvre par les collectivités, en supprimant la clause de compétence générale, en réduisant le nombre d'élus. Dans l'un des 4 textes proposant la réforme territoriale, la proposition de loi pour mars 2014 sur la concomitance des mandats entre Conseil général et Conseil régional, a été adoptée laborieusement. Le but n'est-il pas de baisser la dépense publique en réduisant l'intervention publique pour ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises, la fameuse RGPP. Il suggère une modification du nom : il ne s'agit pas de la révision générale des politiques publiques, mais de la réduction générale des politiques publiques.

Un mot sur le fossé entre l'évolution de la baisse des recettes et la progression des dépenses qui continue de se creuser. M. Le Glou ne parle pas des engagements de l'État, ni des transferts de compétences mal compensés reconnus par la Cour des comptes, du plafonnement des recettes fiscales, de la multiplication des niches fiscales, des exonérations pour les plus riches. Un projet comme celui-ci est complètement aux antipodes de sa conception. Dans la presse, il est écrit « les concitoyens attendraient cette réforme » : ce qui est faux selon les sondages publiés par des associations d'élus reconnues, elle est plutôt confuse pour 76 % d'entre eux. 73 % des habitants sondés refuseraient même de voir disparaître les départements. Il ne parle pas des inquiétudes des fonctionnaires territoriaux, dont s'est fait l'écho une intervenante dans le public :

36 000 emplois supprimés par l'État en 2008, 150 000 avant 2012. Le débat d'orientation budgétaire ne peut être abordé sans tenir compte de ces données.

En réponse à M. Abdellali, M. Le Glou propose de faire un rapide bilan de l'année 2009 du gouvernement actuel. 380 000 emplois ont été détruits en 2009 ; simultanément, la bourse prospère et le CAC 40 clôt l'année au beau fixe. Sans parler de l'avis formulé par le Conseil constitutionnel, à propos de la taxe carbone avec un jugement de « rupture d'égalité devant les charges publiques ». L'ensemble de ces réformes a et aura des conséquences désastreuses pour les habitants, encore davantage dans les villes. Pour M. Le Glou, il s'agit d'un projet résolument inacceptable. Pour toutes ces raisons, il fait partie de ceux qui s'opposent à ces réformes. Il rappelle l'intervention, lors d'une question à l'assemblée, de Xavier Bertrand qui a interpellé Brice Hortefeux sur la légalité des actions entreprises par les collectivités pour protester contre la réforme. Les contestations sur ces réformes s'amplifient, il est du devoir de la municipalité de poursuivre des actions en direction des citoyens pour les « mêler » au débat.

Mme CHABAUDIE déclare que le groupe des Verts adhère totalement aux orientations budgétaires qui ont été très clairement présentées par Mme Kellner. Sous l'ère du Président qui s'était annoncé comme le président « du pouvoir d'achat », elle souhaite faire un bilan de son mandat à ce jour : les vivres seront coupées aux communes, et notamment aux plus pauvres comme Stains. Dans le cadre de la réduction générale des politiques publiques, sont supprimés de nombreux emplois dans la fonction publique d'État, avec des prétextes mensongers. Elle cite en exemple la « masterisation » des enseignants, que Valérie Pécresse et Luc Chatel annoncent comme la future garantie d'une meilleure formation pour les enseignants et d'un meilleur enseignement pour les enfants, et donc d'une élévation du niveau scolaire des élèves français. Pour Mme Chabaudie, c'est totalement faux et cela sert uniquement à supprimer dans l'Éducation nationale 16 000 emplois de stagiaires. C'est la seule motivation de cette réforme, qui va conduire à l'absence de mixité sociale à l'Éducation nationale, puisqu'il faudra avoir un master, ne pas être étudiant salarié, pour pouvoir accéder au métier d'enseignant. Mme Chabaudie donne un autre exemple : en 2011 est attendue la suppression de tous les postes de remplaçants dans l'Éducation nationale, puisque ces étudiants masterisés vont probablement être utilisés dans des vacations comme contractuels pour l'agence nationale de remplacement. Dans un contexte économique excessivement tendu, où la précarité augmente, certains contrats d'aide au retour à l'emploi, tel que le « contrat avenir », viennent d'être supprimés et remplacés par le contrat unique d'insertion. Le contrat d'avenir permettait de travailler 24 h avec un contrat de deux ans. Ce nouveau contrat unique d'insertion permettra de travailler 20 h avec la rémunération adaptée et ne sera pas prolongeable au-delà de 6 mois. Mme Chabaudie imagine les conséquences pour les plus précaires.

Dans un contexte d'augmentation du chômage, est également évoqué l'allongement de la durée du travail. La réflexion sur les retraites va commencer et c'est ce vers quoi le gouvernement semble s'orienter. Concernant l'accès à l'emploi, elle souligne les résultats et la mise en place du Pôle emploi et ce que cela implique pour les précaires. À Stains, la population est très touchée par toutes ces mesures et leurs implications. C'est pour cela que les Verts se disent heureux de ces orientations budgétaires qui sont à la fois réalistes et courageuses dans ses choix : courageuse dans le choix de limiter au maximum la

pression de la fiscalité sur les ménages, de s'engager résolument dans un agenda 21 qui est contraignant en maintenant le niveau de service rendu à la population, et réaliste en choisissant, hélas, de contenir certaines dépenses.

En réponse à l'intervention de Mme Teboul-Roques, **Mme KELLNER** souhaite donner quelques explications. Elle n'a pas le sentiment d'avoir été ambiguë : des valeurs sont défendues, cette politique n'est pas soutenue et est combattue au quotidien avec la population.

Le taux d'effort n'est pas la remise en cause du quotient familial pour faire payer davantage les personnes. C'est au contraire l'amélioration du quotient familial en évitant les effets de seuil et permettre une meilleure prise en compte des ressources des familles. Mme Kellner rappelle que le quotient se calcule par tranche. Si le taux d'effort est mis en place, cela signifie une meilleure prise en compte de la réalité des ressources des familles. Un système de quotient, qui est le taux d'effort, sera beaucoup plus adapté aux réalités familiales. Elle ne conçoit pas que l'on puisse penser que soit mis en place dans la ville un outil qui pénalise ses habitants. La municipalité se bat pour l'équité du service public, et ne va pas prendre des décisions qui la remettent en cause.

L'autre élément concerne l'évaluation des missions du service public : elle explique que cette mesure est extrêmement positive. Cela signifierait que des actions ont été entreprises pendant 40 ans sans être évaluées. Évaluer ces missions ne signifie pas les supprimer, mais considérer qu'à un moment donné, parce qu'il faut qu'elles correspondent à la réalité d'aujourd'hui, que l'on a besoin d'évaluer ce que l'on fait. Cela fait partie de la gestion d'une collectivité.

Sur la question des dépenses de personnel, elles vont évoluer de plus de 2,5 %. Il ne s'agit pas d'une réduction. Quand il s'agit de services rendus à la population, il faut une maîtrise des dépenses de personnel. Le personnel représente 59 % du budget de Stains. Une fois le budget du personnel enlevé, il reste le budget de fonctionnement. Si cette question n'est pas maîtrisée, cela signifie enlever dans le cadre du budget de fonctionnement des marges de manœuvre qui permettent d'avoir d'autres leviers.

Au sujet du débat sur la fiscalité, Mme Kellner indique que l'opposition de gauche a toujours pris l'initiative de ne pas participer à la gestion. La majorité de gauche participe à la gestion et en prend les responsabilités. Elle rappelle qu'en concertation avec plusieurs élus l'année dernière, un budget équitable et de relance a été présenté. De multiples initiatives ont été prises l'année dernière, ce budget a été présenté et défendu auprès du préfet et des ministères, et l'opposition ne l'a même pas voté. Elle se dit ouverte aux propositions, mais quand des actes concourent à faire des avancées. Elle demande que l'opposition y contribue. Mme Kellner ajoute que sur la question de la fiscalité, les responsabilités sont également prises. Il ne s'agit pas là du vote du budget. Le budget n'offre pas d'innombrables possibilités : il doit être voté à l'équilibre et comprend le budget de fonctionnement, d'investissement et les recettes. Et dans une collectivité il n'y a que deux types de recettes : la fiscalité et les recettes de l'État. Or toutes les hypothèses sont étudiées, afin d'avoir des leviers permettant justement de contenir la fiscalité locale, sans renoncer aux priorités. Mme Kellner répète qu'elle attend des propositions concrètes de la part de l'opposition pour permettre d'équilibrer le budget.

M. TAÏBI situe ce débat dans un contexte politique et économique particulièrement dégradé. Contexte fortement dégradé, surtout pour les habitants de Stains dans leur vie

quotidienne. Il tient à rendre hommage et apporter son soutien à tous les salariés du privé comme de la fonction publique, à tous les privés d'emploi, à tous ces jeunes, qui se battent pour une école de qualité, à toutes les familles, les retraités, les sans-papiers, les sans-logements qui luttent au quotidien contre cette politique injuste et qui favorise la précarité. Si l'on est amené à débattre des orientations et des priorités politiques de l'action municipale, c'est avant tout de l'avenir de tous les habitants dont il est question. M. Taïbi rappelle que ce débat s'inscrit dans un contexte politique sans précédent, avec des attaques sanglantes et violentes de la part du gouvernement et de la Droite en matière de libertés individuelles et collectives. Cela a été rappelé sur la réforme des collectivités territoriales, sur la suppression de la taxe professionnelle, sur la casse des services publics, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la fonction publique, de la Poste, sur les cadeaux fiscaux au capital et aux patrons ; cela a été aussi l'accentuation de la chasse aux sans-papiers et surtout le simulacre de débat honteux et xénophobe sur l'identité nationale et sur la burka, qui ne répond qu'à une seule logique qui est de monter les citoyens les uns contre les autres. M. Taïbi pourrait citer d'autres exemples démontrant que le socle républicain est en train d'être cassé. Pour lui, toutes ces attaques ne sont ni futiles, ni passagères et répondent à une cohérence idéologique bien préparée, non seulement sur le plan national, mais aussi sur le plan international, pour servir encore plus les plus riches et davantage affaiblir les pauvres et les classes moyennes qui sont maintenant de plus en plus touchées, y compris à Stains. Ces attaques répondent à une logique clairement affichée qui est de tout casser : les services publics et la richesse des citoyens.

Pour revenir sur l'enjeu du débat d'orientation budgétaire, sur les capacités à développer des ambitions et des actions en direction de la population, force est de constater que les marges de manœuvre se réduisent peu à peu. Mais il n'est pas question de se résigner et de se tromper d'adversaire. M. Taïbi prend un exemple concret : celui de la culture dont il a la délégation. Selon lui, certains élus de ce conseil, comme des élus de droite au Conseil général et à l'Assemblée nationale, partagent l'idée que la culture est du superflu, de la gabegie, que les citoyens n'ont pas besoin de culture surtout en cette période de crise, et encore moins les pauvres, et que la culture est une affaire commerciale et rentable qui doit profiter à d'autres. À Stains, la conception qu'a la majorité de la culture et de son accès à toute la population est d'une autre nature politique : une culture de qualité, populaire, solidaire, rebelle, critique et qui permette de lutter efficacement contre toutes les inégalités et injustices. Il s'agit d'un droit fondamental. Si demain à Stains, les actions artistiques et culturelles menées par l'école de musique et de danse dans l'espace Paul Eluard, par le théâtre, par la Maison du temps libre, par les associations, les artistes en résidence à Stains, les centaines de talents locaux, si toutes ces actions étaient éliminées du paysage local, ce serait un recul démocratique d'une gravité dont on pourrait mesurer les conséquences. En résumé, les attaques du gouvernement de droite contre les collectivités comme le département, auront des conséquences graves, car toutes les actions culturelles sont aidées et soutenues à la fois par le Conseil général de la Seine Saint-Denis et par la Région. En effet, depuis très longtemps, l'État s'est complètement désengagé dans ce domaine, considérant qu'il n'était pas une de ses priorités.

M. Taïbi aborde la situation grave que subit le Conseil Général de la Seine Saint-Denis, et plus largement tous les départements de France. Il rappelle qu'en tant que conseiller général, il a en charge en tant que vice-président la jeunesse, les sports, l'éducation populaire et la culture de la paix, des secteurs dont les compétences ne sont pas

obligatoires, et peuvent donc disparaître du paysage départemental. Le sort des départements est incertain, et le projet de ville est étroitement lié à celui du département. Si demain, comme le prévoit la réforme, le Conseil général de Seine Saint-Denis se limitait simplement à ses compétences obligatoires, à savoir l'entretien des collèges, la voirie et l'action sociale, la conséquence serait immédiate pour toutes les familles, les enfants et les jeunes. Fin du remboursement de la carte imagin'R à 50 % mise en place depuis 2004 ou 2005, et qui permet aux collégiens, lycéens et étudiants stanois de se déplacer. Finies l'aide à l'achat d'un ordinateur pour tous les élèves de 6^e de la ville, l'aide pour tous les projets menés par le mouvement sportif, la culture, la vie associative. Il cite en exemple l'espace multimédia à la Maison du temps libre en partie financé par le Conseil général, la rénovation d'un terrain de sport synthétique à la plaine Delaune cofinancée par le Conseil général et la Région, les équipements sportifs, fin des éducateurs spécialisés de quartiers, finies les crèches, les PMI, plus d'aides pour les rénovations urbaines des quartiers (le Clos Saint-Lazare, le Moulin Neuf et la Cité Jardin), etc. Pour M. Taïbi, l'objectif du gouvernement est de mettre à genoux les collectivités locales. Il rappelle qu'à ce jour, l'État doit au Conseil général de la Seine Saint-Denis 640 millions d'euros, depuis les transferts de charges non compensés en 2004. Alors que les habitants expriment des besoins encore plus importants face à la crise, dans tous les domaines, c'est une situation inacceptable. Il cite en exemple la taxe professionnelle pour le département qui représenterait entre 10 et 20 millions d'euros en moins, et 36 millions en moins sur le ticket modérateur. L'État pousse en effet les collectivités à mener une politique de rigueur, surtout pour les habitants. Il est hors de question d'accepter cette stratégie politique. L'État cherche à faire en sorte que les départements, et en particulier la Seine Saint-Denis, mettent un point final sur toutes leurs compétences non obligatoires et sur toute la politique ambitieuse menée depuis de nombreuses années. Avec son groupe communiste au Conseil général, M. Taïbi refuse de mettre en œuvre et de cautionner la politique de la droite et de M. Sarkozy. Les solutions existent, les économies peuvent être trouvées, non pas chez les pauvres, ni dans les classes moyennes, mais chez les riches et chez les patrons.

Pour conclure, M. Taïbi déclare qu'il est de son devoir, en tant qu'élu de gauche, communiste, progressiste et humaniste, d'alerter les habitants sur la situation dramatique et sur l'impact réel que cela peut avoir sur la vie quotidienne des gens. Il est aussi de notre devoir et de notre responsabilité de continuer à se battre pour créer les conditions d'une véritable alternative politique avec les citoyens et les forces vives. En effet, face à cette situation, il faut avoir de l'espoir, avoir envie de se battre et ne pas le faire seul. Il s'agit aussi de bien pointer les responsabilités, mais il n'est pas question de rester les bras croisés ; c'est la faute du Gouvernement et de la politique de la Droite. C'est pourquoi à partir du débat de ce soir, un certain nombre d'initiatives auront lieu et c'est ensemble que nous pourrons construire et tout faire pour ne pas subir cette politique complètement injuste et inacceptable.

M. le Maire demande à chacun de faire un effort de concision, car les personnes à intervenir sont encore nombreuses.

M. LESOEUR se situe dans la continuité de ce qui a été dit. Il semble évident et important de mettre en parallèle la réforme des collectivités et la RGPP, réforme générale des politiques publiques. Il s'agit de tout un ensemble de réformes qui sont scrupuleusement

« émiettées », conçues, votées à la hâte, afin que les citoyens et leurs représentants ne puissent en avoir une lecture globale, claire et intelligible. Ce brouillage volontaire de la part du gouvernement constitue déjà un premier recul démocratique et ce n'est pas le seul dans ces réformes. Il cite le remplacement d'un fonctionnaire sur deux, que Philippe Seguin trouvait absurde considérant qu'il fallait approcher le problème de façon qualitative plutôt que quantitative. Il mentionne également le redéploiement géographique des hôpitaux et des tribunaux à travers la refonte de la carte administrative, la privatisation de la Poste, la concentration des pouvoirs politiques, des richesses et des services publics qui vont permettre la création de métropoles, la fin de la taxe professionnelle, la fin des clauses de compétences générales qui signifient la fin des financements croisés. La fin de la taxe professionnelle et des financements croisés constituent des perfusions pour les communes les plus démunies comme à Stains.

En réponse aux attaques de l'UMP, M. Lesoeur ajoute qu'il y a obligation à faire le lien entre le national et le local. Il ne s'agit pas de fuir les débats et les problèmes locaux, en parlant sans cesse de la politique nationale. Il est inutile d'être énarque pour voir l'impact aujourd'hui des niveaux mondial et national sur le niveau local. Enfin, pour poursuivre sur cette réforme des collectivités territoriales, il semble à M. Lesoeur qu'elle est gravissime, car au mieux elle met en concurrence les territoires, et au pire, des territoires sont écrasés par d'autres. Le Président N. Sarkozy, après avoir opposé des citoyens, des catégories, oppose maintenant des territoires avec cette réforme. On assiste à une marginalisation accrue des territoires qui le sont déjà : les zones rurales, les villes de banlieue, et les quartiers. Là où le besoin de service public est le plus grand, il y aura un déficit de ces services et de personnel. Cela va également renforcer la relégation - qui est déjà une tendance depuis quelques années - sociale, voire ethnique pour certains quartiers. C'est la fin du service public et le début d'une gestion par le privé. Notamment par les associations qui prendront le relais du service public à travers la fin des clauses de compétence générale et verront leur financement réduit. Comment remplacer le service public, si ce n'est par un personnel moins qualifié, et précaire. L'objectif étant que la précarité gère la précarité. Face à cela, les leviers humains et économiques des communes seront amoindris et affaiblis par cette réforme.

Concernant le budget de Stains, que l'UMP juge régulièrement trop social, il est pour une grande partie des concitoyens un budget de survie. Selon lui, l'UMP signifie davantage l'Union pour la Minorité Possédante. Cette réforme inédite, en marge de la Constitution, n'est ni une décentralisation, ni une recentralisation. C'est un coup d'État par l'État. Il s'agit d'un aménagement du territoire profond qui permet à l'État d'exercer non plus son autorité, mais son autoritarisme, et qui vise également à faire de la France un vaste espace d'investissement pour tous les spéculateurs, pour tous les lobbyistes financiers. Et face à cela, il n'y a aucun référendum, aucune mobilisation. C'est à nous de faire la mobilisation. Aussi, M. Lesoeur répond favorablement à la main tendue proposée par le POI. À chaque réforme des collectivités territoriales, il y a eu un référendum. Il cite en exemple la décentralisation sous le Général de Gaulle (référendum de 1969), la modification du statut de la Nouvelle-Calédonie, collectivité territoriale s'il en est, les questions qui agitaient la Corse en 2003 et 2004, il y a encore une ou deux semaines en Martinique, en Guyane. Aujourd'hui, il s'agit d'une réforme des collectivités territoriales au plan national, et il n'y a pas de référendum.

M. Lesoeur termine sur l'identité nationale : il y a une véritable cohérence de la part du gouvernement. Sont toujours stigmatisés les mêmes personnes et les mêmes territoires,

ceux qui ne veulent pas se lever, ni s'intégrer. Cette réforme des collectivités territoriales brise le socle du pacte républicain dont le ciment est l'intérêt général, intérêt général qui garantit l'égalité et la fraternité. Voilà l'identité nationale. Et aujourd'hui, le Gouvernement, qui se comporte davantage comme un conseil d'administration, tourne le dos à l'identité nationale ; donc aujourd'hui ce sont les habitants des quartiers qui tournent le dos à la République, à la France.

En préambule, **Mme CADERON** souhaite renommer la RGPP en TGVRGPP puisque c'est la « très grande vitesse de la révision générale des politiques publiques ». Elle rappelle quelques dates : 26 commissions se sont réunies en 2007 et entre décembre 2007 et juillet 2008, il y a eu 374 décisions qui ont été prises et mises en place. Cela signifie qu'il y a eu des équipes qui ont travaillé mais que l'on a pas regardé s'il y avait des fonctionnaires ou s'il n'y en avait pas.

Pour donner quelques chiffres à M. Abdellali, la taxe professionnelle rapportait 28 millions, et celle qui sera mise en place aujourd'hui 17,2 millions : les chiffres sont différents et il faudra se passer des 11 millions (chiffre pris sur le site du Gouvernement).

Mme Caderon évoque le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, démarche qui est déjà bien avancée à travers la fermeture ou prochaine fermeture de 178 tribunaux d'instance de proximité, la suppression de 36 Conseils des prud'hommes qui devient inquiétante quant à la question de la défense des salariés, la suppression des sous-préfectures qui vont revenir aux préfets, le transfert des documents administratifs des sous-préfectures aux communes et la disparition des directions départementales Jeunesse et Sport.

Pour Mme Caderon, tout est bon pour faire des économies et ne pas dépenser un euro. Elle souligne que la France est forte de ses services publics et de son administration. C'est inscrit dans les textes, notamment ceux relatifs à la décentralisation. Elle rappelle les manifestations de 1986, pour que soit créée la fonction publique hospitalière. C'est de l'intérêt public, de tous. Cette révision balaie tous les sujets. La France est endettée. Mais peut être que c'est à ce prix ? Dans tous les cas, elle approuve tout ce qui sera fait par le groupe et ce qui a été décidé pour le budget, pour que cela réponde aux besoins des habitants et de la plus grande majorité des habitants de la Ville de Stains.

M. BOUNAB trouve tout à fait normal que chacun fasse l'analyse de l'actualité et des réformes en cours, mais il s'appuie particulièrement sur ce qui se passe à Stains car la population attend certaines réponses. Il a le sentiment d'entendre plus de discours idéologiques que de réponses aux préoccupations des habitants.

Pour commencer son intervention, il fait référence au rapport de la Cour des comptes, qui concerne les années 2001 à 2007. Ce rapport indique que le niveau d'endettement de la ville de Stains est de 93 %, et sensiblement supérieur de plus de 23 % par rapport à la moyenne de la même strate. C'est-à-dire que la ville de Stains est largement plus endettée qu'une ville de même strate. Ce rapport fait aussi référence aux investissements de la ville : il y a très peu d'investissements et beaucoup d'endettement. Le rapport souligne que ces dépenses d'investissement ne servent pas l'investissement, mais plutôt à rembourser la dette accumulée par la ville. Une personne a signalé qu'il y avait, avec la suppression de la taxe professionnelle, une perte pour la commune. Il se dit très étonné, car personne n'est capable de répondre à la question sur le coût du référendum, payé par la Ville. Il ajoute qu'en tant que conseiller municipal, il a posé cette question à plusieurs

reprises dans les commissions, en conseil municipal, cela a même été inscrit dans les procès-verbaux et dans l'ordre du jour des commissions, et jusqu'à ce jour, il n'a jamais eu de réponse.

De même pour le sondage : jusqu'à présent, personne ne sait combien il a coûté.

Personne n'est capable de donner des chiffres, alors que des simulations ont été faites à l'échelle nationale sur la taxe professionnelle. M. Bounab ne trouve pas cela sérieux. Il convient que la politique actuelle puisse avoir des conséquences sur l'avenir, mais la réalité d'aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qui pourrait arriver. Il rappelle que l'année passée, une petite brèche a été ouverte concernant l'investissement : la FCTVA a été mise dans le budget. Cette année, il y a eu une augmentation des impôts de 2 %. C'est pour lui la politique de la cigale et la fourmi. La cigale a chanté l'année passée, et aujourd'hui il est demandé aux citoyens de payer.

M. Bounab conseille vivement de demander aux services municipaux de transmettre le rapport de la Cour des comptes, qui tire une réelle sonnette d'alarme pour 2013. Il cite : « Le taux de réalisation des investissements particulièrement faible de 2003 souligne la nécessité d'un examen par la commune de son processus de planification. Si cette situation peut résulter de la volonté de la Ville d'afficher le caractère ambitieux de sa politique, elle nuit à la fiabilité du budget et le signe du manque de rigueur dans l'évaluation des besoins. ». M. Bounab se dit très content de la neutralité de l'assistance. Pour lui, il est posé de vraies questions. Il est sûr que cette population demain peut se mobiliser pour réclamer son droit.

Concernant la suppression de la taxe professionnelle ou la réforme territoriale, la Gauche comme la Droite se sont mobilisées. Cela a aussi permis de créer et de réveiller des contre-pouvoirs et il est très important de les maintenir. M. Bounab ne présage de rien, mais considère qu'aujourd'hui il se trouve face à un mur.

Pour M. Bounab, le nombre de postes budgétaires sur la ville de Stains est largement supérieur aux postes occupés. Il se dit prêt à discuter honnêtement de Stains et de ce qu'il est possible de faire. Le discours de M. Sarkozy ne changera rien à la situation de la ville pour 2010, qui est de la responsabilité des élus. Il dit avoir fait une communication dans le journal sur le budget de la ville des Stains, et à quelques mots près c'est ce qui est ressorti du rapport de la Cour des comptes. Celle-ci a été très loin, jusqu'à remettre en cause certaines pratiques, et a évoqué sur les immobilisations des problèmes de vols de disparitions...

M. le Maire demande à M. Bounab de trouver l'endroit où cela est mentionné.

Pour **M. LE NAOUR**, il est clair que les collectivités locales, et les élus particulièrement, sont amers. Il dit avoir combattu M. Sarkozy et la Droite depuis toujours, pas par perversion, mais parce qu'ils n'ont pas les bonnes solutions pour gérer la France. C'est pour cela que les socialistes combattent la Droite, dans un débat démocratique. M. Le Naour n'attendait donc rien de M. Sarkozy, mais constate que l'amertume est partagée bien au-delà de la Gauche et gagne la Droite ; cela signifie que le Président de la République mène une politique grave qui en plus est soutenue par une stratégie extrêmement mesquine: fragilisation du service public car c'est sur la cohérence du territoire, la justice sociale ou l'amortisseur social.

Concrètement à Stains, M. Le Naour dit être intervenu auprès de l'inspecteur d'Académie pour essayer de maintenir une classe dans une école, où la gestion se fait à flux tendu. Il

évoque un problème de remplacement des enseignants. Des élèves sont renvoyés dans des familles parce que les professeurs ne peuvent plus les prendre en classe. Les professeurs n'ont pas plus d'absentéisme, mais il y a des femmes enceintes, des maladies contagieuses, et ces enseignants ne sont pas remplacés. C'est cela le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

M. Le Naour ajoute que socialistes et communistes ne pensaient pas la décentralisation comme cela, mais comme rendre du pouvoir et du dynamisme au local, donc se donner les moyens d'aller vers un dynamisme. Or, la Droite a commencé, sous M. Raffarin, à décentraliser les déficits sans compenser.

M. Sarkozy n'a aucune vision du développement des territoires ou en tout cas ne compte pas sur les territoires comme levier de développement. C'est au contraire un moyen d'alléger les charges de l'État, de présenter des comptes bien propres en allégeant les factures dans la perspective de la future présidentielle, en laissant aussi penser que toutes les dépenses sont forcément négatives. Stains est aussi dans cette problématique. Il est reconnu que ce sont les collectivités locales qui, par leurs investissements publics, soutiennent la croissance économique. Quand cette croissance est ralentie, celle des entreprises l'est aussi. Il n'y a jamais eu autant d'investissements. Et parallèlement à cela, des entreprises s'installent. M. Le Naour rappelle qu'après la guerre, ce sont les investissements publics qui ont permis de remettre la France en marche. Les trente glorieuses ne se sont pas faites simplement à l'aide du privé. Il y a donc un lien entre investissement public et privé. M. Le Naour met en garde contre la fragilisation du territoire et du système démocratique : ce dernier a été construit avec le temps, certes il peut être amélioré, mais si l'on supprime les départements, que va-t-on proposer à la place ? On fabrique une France avec davantage de profiteurs que de solidaires, et c'est une rupture d'une certaine forme de contrat social. Il considère que la polémique engagée autour des collectivités locales dépendantes est le signe d'une politique politicienne. La Région Ile-de-France n'a pas augmenté les impôts depuis 2007. L'État, pendant ce temps là, a créé plus de vingt taxes. Des mensonges doivent être signalés.

En revanche, il est vrai que la Région a fait le bilan du manque à gagner en termes de compensation des transferts, soit 219 millions d'euros en 2009.

La suppression de la taxe professionnelle est une sorte de cadeau fiscal aux entreprises.

Pour M. Le Naour, la stratégie du gouvernement est d'avancer masqué, et les citoyens doivent dénoncer ces mensonges. Il ne croit pas que la Droite ait les solutions pour faire avancer la France. Il pense que c'est la politique de l'État qui a créé le plus grand déficit.

L'une des premières choses à faire ici est de ne pas renoncer aux investissements. Si c'était le cas, la Ville s'écroulerait. Ce qui a été présenté par Mme Kellner, les orientations budgétaires qui ont été proposées, le groupe socialiste les a aussi construites. Elles visent deux éléments essentiels : les investissements, donc une politique d'action, mais aussi de rationalisation, d'économie, de mutualisation pour aller vers plus d'efficacité du service public, car il faut faire la preuve de son efficacité. M. Le Naour appelle cela de la résistance. Résister n'est pas une valeur réactionnaire, mais veut dire aller de l'avant. Résister est une dynamique, ce n'est pas bloquer, c'est avancer. Il faut bloquer les mesures de casse sociale, en réaffirmant le service public comme le fer de lance et le pivot de leur action. Derrière cela, les investissements sont importants. Ce n'est pas l'endettement qui paye les factures et il est normal de s'endetter si c'est pour créer des richesses.

Pour M. Le Naour, la mobilisation ne se décrète pas comme cela. Le travail des élus est la gestion, et ils doivent trouver des solutions. Ils doivent se mobiliser à travers l'institution pour trouver des crédits. Mobiliser, c'est aussi le rôle des partis politiques, encore faut-il qu'ils se mettent d'accord sur les choses essentielles, et ne pas être toujours dans la surenchère pour pouvoir s'opposer à une telle politique. Il conclut en demandant de se mettre d'accord sur le plus grand dénominateur commun, à savoir le service public, l'investissement, et l'action.

M. CARRIQUIRIBORDE ne souhaite pas allonger la liste des mauvais coups du gouvernement Sarkozy-Fillon, ni des contre-réformes. Aujourd'hui il n'y a pas un secteur de l'activité économique ou sociale qui échappe à la volonté de ce gouvernement de défaire ce qui a été conquis par la classe ouvrière de ce pays depuis des décennies. M. Carriquiriborde ne peut que répéter ce qui a été dit précédemment par Mme Teboul-Roques. Il partage totalement l'intégralité du constat qui a été porté ici sur la situation politique et économique. Cela dit, rien n'est réglé. Les niveaux de responsabilité sont déterminés : aujourd'hui, les communes sont asphyxiées par des plans décidés par le gouvernement. M. Carriquiriborde est en désaccord avec la distinction qui a été faite sur opposition de gauche et gestionnaire. Il se considère comme parfaitement adulte. En se présentant devant les électeurs, le POI a souhaité participer à la « chose publique », dire son mot, et prendre des décisions. Selon M. Carriquiriborde, il n'y a pas d'une part les gestionnaires, et de l'autre les conseillers municipaux qui donneraient leur avis. Au contraire, les décisions sont prises dans l'assemblée plénière du Conseil municipal, et c'est bien la raison pour laquelle il y a un débat démocratique sur l'orientation budgétaire, à laquelle sont invités tous les conseillers municipaux. Ceci étant dit, une fois définie la responsabilité du gouvernement Sarkozy, il revient aux conseillers municipaux à dire quelles doivent être les priorités, la politique en matière d'investissement, de fonctionnement, de recrutement de personnel. Sur ces questions-là, effectivement, le POI est en désaccord sur un certain nombre d'éléments. Il cite en exemple la question des retraites : il est dit qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses, les générations futures sont condamnées. Pour M. Carriquiriborde, ceci est un mensonge du début à la fin. L'argent existe. Ainsi, en 1990 ou 1992, le gouvernement Jospin décide d'ouvrir à la privatisation les autoroutes en France. 10 ans après, le gouvernement de Villepin ouvre totalement la privatisation des autoroutes : c'est exactement 40 milliards d'euros de bénéfices qui échappent aux caisses de l'État et vont aux organismes et sociétés privés. 40 milliards d'euros représentent 10 années d'équilibre de la caisse nationale d'assurance-vieillesse qui permet d'une année sur l'autre d'assurer l'ensemble des retraites. L'argent existe, c'est une question de choix politique. La question qui est posée aujourd'hui est de savoir si les organisations syndicales ou les partis politiques de Gauche vont dire « l'argent existe et nous refusons de discuter de cette question-là, nous rompons et nous ne relayerons pas la politique du gouvernement sur cette question-là ». De même, il s'agit de savoir, une fois posé le constat général, si les impôts vont être augmentés. Pour répondre à Mme Kellner, disant que leur parti ne participe pas aux manifestations, M. Carriquiriborde rappelle que le POI s'est présenté devant les électeurs pour participer à la vie et aux décisions. Le mandat qui leur a été confié, c'est aucune augmentation d'impôts et la défense intégrale des services publics. En réponse aux propos de M. Le Naour, M. Carriquiriborde considère que pour résister, il faut bloquer dans un premier temps la politique du gouvernement en refusant d'en être les relais. Et refuser d'en faire supporter les conséquences à la population en augmentant les

impôts, en supprimant des services, en arrêtant le recrutement des personnels, en ne titularisant pas les contractuels alors que c'est une revendication légitime. Cela va tout à fait dans le sens des déclarations qui ont été faites par les uns et les autres sur la révision générale des politiques publiques. Pour M. Carriquiriborde, ce sont les actes qui payent et cela veut dire s'opposer à l'augmentation des impôts locaux.

Sur la question des propositions, M. Carriquiriborde répond que l'opposition est capable de lire un budget, même si cela n'est pas son métier.

Il reprend le procès-verbal voté en début de séance et regarde son intervention et celle de Mme Teboul-Roques : sur la délégation de service public, le POI a expliqué être contre la délégation de service public qui est accordée par la majorité municipale à une entreprise privée de Saint-Ouen pour la gestion des deux marchés de l'Avenir et du Centre. Selon M. Carriquiriborde, il est possible de trouver de l'argent si l'on prend le compte d'exploitation prévisionnel de l'offre retenue. Il rappelle que le POI n'a pas voté pour cette décision, car il ne le fera que sur la base de la clarté. Il explique que ce n'est pas un manque de maturité, ni une opposition stérile, mais il s'agit simplement d'une position cohérente et de principes. Sur les 3 ans de délégation de service public, le résultat de l'entreprise avant impôt sera de 20 700 euros la 1^{re} année, 20 786 euros la deuxième année et 20 000 euros. Ce sont 60 000 euros de bénéfices qui échappent aux caisses de la commune. Cela représente exactement un tiers des sommes recueillies par la municipalité au budget l'an dernier par l'augmentation de 2 % des impôts. Si les frais de siège, qui sont la facturation des coûts indirects, sont supportés par la ville de Stains, cela représente 46 000 euros sur 3 ans. Il y a donc 107 000 euros que l'on peut trouver, indépendamment de la redevance.

Sur la police municipale, le POI a participé comme citoyen et comme élu aux différentes réunions organisées par M. le Maire dans les différents quartiers : c'était un tollé général contre la police municipale. Quasiment 90 % de la population qui est passée dans ces réunions a manifesté clairement le fait que cela serait inopérant, que cela coûterait de l'argent, qui serait bien mieux utilisé pour autre chose. Malgré cela et malgré les chiffres qui ont été annoncés, 6 % de la population a voté pour la police municipale au référendum : la décision est prise, et cela va coûter très cher. Et cet argent-là pourrait être consacré par exemple à résorber le différentiel de 1 200 000 euros. En conclusion, au-delà des déclarations générales, il faut rompre, et ne pas accepter de relayer la politique du gouvernement Sarkozy au niveau de la population en augmentant les impôts. M. Carriquiriborde ajoute que 2,5 % de la masse salariale est exactement le glissement vieillesse-technicité. Cela signifie pas de titularisation, peu ou pas de concours organisé.

M. ABDELLALI constate que le parti socialiste, les verts, le parti communiste ont bien préparé le conseil de ce soir puisque chacun est arrivé avec un temps de parole écrit. Il juge incroyable de parler de la sorte : il considère cela comme de la désinformation lorsqu'est avancé le chiffre de 11 millions d'euros perdu sur le département. Il ne comprend pas comment les intervenants ont pu trouver des chiffres de perte de taxes payées. Il dit savoir ce qu'est la taxe professionnelle, pour en payer depuis longtemps. C'est une taxe lourde pour les petits commerçants. M. Abdellali pensait que c'était une bouffée d'oxygène, mais comme il l'a expliqué tout à l'heure, cette taxe est remplacée. Il s'agit donc de désinformation, et il est honteux de parler de la sorte, vis-à-vis d'une population stanoise où la souffrance est déjà énorme. M. Abdellali aborde la situation de la ville : cela fait plus de dix ans qu'il n'y a plus rien. Il était question de maintenir de la construction, mais que fait la commune ? Les écoles sont invivables. Il ne trouve pas la

Maison du Temps Libre magnifique. M. Abdellali demande si celle-ci était une priorité dans l'orientation du budget, et ce qu'elle apporte à la population stanoise. Personnellement, elle ne lui apporte rien. Elle a coûté 4 millions d'euros, voire 5 millions. Quand il est dit que l'État se désengage des collectivités locales et surtout des municipalités. M. Abdellali aimerait savoir combien la municipalité touche de subventions par an de l'État. Combien, en toute honnêteté, cela représente-t-il par rapport au budget de la municipalité ? Selon lui, Stains est une des villes les plus aidées par l'État. Les chiffres sont faciles à obtenir.

M. Abdellali n'arrive pas à comprendre l'orientation prise dans le budget. Ont été cités M. Sarkozy, plusieurs ministres. Pour M. Abdellali, il ne s'agit pas d'un ministère, mais d'une commune et de sa gestion. Il cite le terrain de football synthétique, et juge honteux d'en parler, car cela pose d'énormes problèmes qui ont été évoqués il y a quelque temps. M. Abdellali demande ce qui est fait pour les enfants de la commune, à part les halls de bâtiments. Il aimerait savoir de quelle culture parle M. Taïbi, puisqu'il n'y a pas de cinéma. M. Abdellali rappelle avoir été le premier à aider M. Taïbi à le placer là où il est. M. Abdellali répond à M. Le Glou que celui-ci se préoccupe plus de sa place au Conseil général que de l'intérêt général de la population stanoise. Il pensait venir ce soir pour une orientation budgétaire, mais constate être arrivé dans un traquenard. Cela fait plus de deux heures que durent les débats et à part le gouvernement, rien n'a été évoqué. M. Abdellali déclare qu'il apportera des propositions d'ici le mois de mars. M. le Maire lui ayant dit que ses idées n'étaient pas les siennes, il ne voit pas comment lui faire ses propositions. M. Abdellali souhaite que le superbe train de vie mené par la mairie soit réduit. Il donne en exemple les voitures utilisées quotidiennement à titre personnel par les élus et financées par la commune. Selon lui, Stains est une des seules villes où les élus possèdent un véhicule à titre personnel. M. Abdellali demande à M. le Maire s'il n'a rien à dire sur le sujet. Il cite aussi le téléphone. M. Abdellali est effaré d'entendre de tels propos sur M. Sarkozy, de la part d'anti-sarkozystes primaires. Cela fait 30 ans qu'il est dans la commune où il y avait tout ce qu'il fallait pour vivre. Aujourd'hui il n'y a plus rien : cette ville a été détruite. M. Abdellali refuse les orientations budgétaires proposées. Les élus sont là pour construire la Ville et non pour la détruire comme cela a été fait jusqu'à maintenant.

Départ de Mlle DIONE.

Par rapport au défi qu'il lui a été lancé, **M. BOUNAB** reprend la parole pour préciser qu'il n'a pas essayé de lire *le Figaro* ni *l'Humanité* ni les discours des leaders de Droite comme de Gauche mais dit s'être référé *tout simplement* au rapport de la Cour des comptes et le cite à nouveau : « La revue du suivi des immobilisations a montré des faiblesses. L'inventaire comptable n'est pas physiquement contrôlé et les destructions, les pertes, les vols ne sont pas enregistrés ». Il met en avant l'ignorance de la municipalité quant au coût du référendum, au nombre de véhicules, de personnel. Mais on sait tout ce que fait N. Sarkozy. M. Bounab rappelle le niveau d'endettement de 93,6 %, qui est supérieur à la moyenne de plus de 23 %. Le rapport souligne que ces dépenses d'investissements ne servent qu'à financer la dette. Or, les orientations budgétaires demandent de prolonger cette situation. On compromet l'avenir des générations futures. La Cour des comptes a remis en cause la sincérité des investissements de la Ville. Il cite un passage du rapport : « *Si cette situation peut résulter de la volonté de la ville d'afficher le caractère ambitieux de sa politique, elle nuit à la fiabilité des budgets et est le signe d'un manque*

de rigueur d'évaluation des besoins ». On investit à tout va. M. Bounab souligne qu'il est conseiller municipal et n'est pas embrigadé politiquement. Il faut discuter de notre quotidien et pour un projet fiable.

M. Le Maire lit la conclusion du rapport de la Cour des comptes qui dit avoir examiné la gestion de la commune de Stains de 2002 à 2007 : « elle a pu constater qu'en dépit de quelques anomalies mineures, les comptes étaient sincères et permettaient ainsi de mener une analyse financière fiable ».

M. Julien LE GLOU revient sur la première intervention de l'opposition municipale qui ne l'a pas surpris. Lorsque la première réaction de l'opposition municipale est une réaction personnelle, en l'occurrence celle d'un commerçant de la commune, M. Le Glou laisse les citoyens juger de la conception qu'a l'opposition de l'intérêt général. Pour aller plus loin, un paradoxe assez fort a été soulevé : M. Abdellali affirme que la réforme de la taxe professionnelle est compensée, la preuve en est qu'en tant que commerçant, il paiera autant de taxe professionnelle qu'auparavant. M. Le Glou demande à M. Abdellali de s'interroger sur la manière dont cette réforme pèse sur les entreprises. Selon M. Le Glou les grosses multinationales ne paieront pas le même montant que les petits commerçants, mais sûrement beaucoup moins. C'est justement sur les petits commerçants que cette réforme pèse. M. Le Glou l'invite à ouvrir les yeux sur les mesures gouvernementales et sur la manière dont M. Abdellali se « fait avoir ».

M. Le Glou revient sur les questions qui sont posées dans le débat d'orientation budgétaire, à savoir l'avenir, la conception pour le développement de la ville et l'accompagnement de sa population. Il a entendu les critiques de l'opposition municipale, mais aucune proposition de suppressions d'actions ou d'actions nouvelles à mener. Certes, les collègues du Parti Ouvrier Indépendant ont fait des propositions. Sur la question de la reprise des marchés de la ville en régie, il faut aller jusqu'au bout de la réflexion. Si ces marchés sont repris en régie, c'est aussi un coût supplémentaire pour la Ville, et des coûts en personnel qu'il faut analyser. Malheureusement, dans la liste qui a été faite, ces coûts-là seraient plus importants qu'en passant par une délégation de service public. C'est d'ailleurs, ce qui a conduit à privilégier cette solution, pour se concentrer sur les services publics plus essentiels, qui paraissent devoir être soutenus, notamment en termes d'accompagnement de la population, d'investissements pour le devenir de la Ville. Dans l'introduction qui a été faite, un certain nombre de propositions et d'axes ont été soumis pour le débat d'orientation budgétaire et de priorisation. M. Le Glou en rappelle quelques-uns, car l'opposition n'a eu aucune réaction là-dessus : favoriser l'accès aux droits fondamentaux et à la promotion sociale, la mise en place du taux d'Effort qui justement vise à être encore plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui, les assises du vivre ensemble, les questions de développement durable, le lancement d'un certain nombre d'études et de travaux sur des équipements importants, notamment la réfection du groupe scolaire Victor Hugo/Émile Zola, des équipements concernant l'enfance et la jeunesse, des équipements sportifs, tout ce qui relève de l'accompagnement des efforts de la communauté de l'agglomération sur les grands chantiers que sont la rénovation urbaine du clos Saint-Lazare, la rénovation du Moulin Neuf, celle du Centre-ville. M. Le Glou souligne que l'opposition n'a fait aucun commentaire sur ces sujets.

M. Le Maire propose d'arrêter là le débat d'orientation budgétaire. Il y a eu de nombreuses interventions dont chacune avait son intérêt. Il constate et déplore qu'encore

une fois il n'y ait aucune proposition concrète de l'opposition pour des orientations différentes de celles proposées. Mises à part quelques propositions qu'il qualifie de démagogiques et peu sérieuses et qui remettent en cause les véhicules de fonctions des adjoints. Il ne s'agit pas de véhicules personnels, mais de service, pour pouvoir travailler. C'est ce que font toutes les villes d'une certaine importance. Stains ne se distingue pas du reste et n'a pas à rougir de son train de vie qui est extrêmement modeste. Des comparaisons pourraient être faites, qui seraient tout à son honneur.

M. le Maire revient sur les propos de M. Abdellali qui l'a qualifié de « menteur » : pour lui c'est le signe d'un manque d'arguments. Il est possible de nier tout ce qui a été dit ce soir, mais c'est un risque pour sa crédibilité. Des éléments ne peuvent pas être niés : les souffrances vécues au quotidien par des millions de gens dans ce pays. Dans cette ville en particulier, la vie s'est dégradée : de quel fait ? Est-ce la politique municipale qui est la cause de cette dégradation ou plutôt la politique municipale à Stains n'a-t-elle pas eu pour effet d'atténuer les conséquences de choix politiques nationaux voire européens ? M. le Maire considère que lorsque l'on veut nier les conséquences de réformes qui sont à l'ordre du jour, alors tous ceux qui protestent comme nous seraient aussi des menteurs.

Sur la dette de la ville de Stains, il ne s'agit pas de 80 millions, mais de 44 millions, soit 1 257 euros par habitant. Ce sont des chiffres produits par le trésorier principal, que l'on ne peut qualifier de menteur. Aujourd'hui même, la dette de l'État a été publiée par les médias : elle est de 1 457 milliards d'euros, soit 22 000 euros par habitant, 20 fois plus que la dette de Stains. Des comparaisons peuvent être faites. Des emprunts sont pris pour financer les investissements. La ville espérait pouvoir le faire par de l'autofinancement, or la structure du budget ne le permet pas. C'est le but des investissements, les Stanois peuvent apprécier les résultats, y compris cette Maison du Temps Libre qui correspond à de vrais besoins dans ce quartier, qui est pour les habitants du Clos Saint-Lazare une vraie reconnaissance du service public à laquelle ils ont droit pour leur quartier.

Sur la taxe professionnelle, M. le Maire confirme son remplacement. Mais il y a néanmoins 11 milliards d'euros en moins à la charge des entreprises. On ne comprendrait pas alors pourquoi le Président de la République aurait voulu réformer la taxe professionnelle, puisqu'il souhaitait alléger les charges des entreprises. C'est effectivement 11 milliards de moins pour les collectivités. La nouvelle cotisation qui va remplacer la taxe professionnelle va être payée par seulement 10 % des entreprises, parce qu'il y a des effets d'exonération. Les entreprises qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros ne paieront pas du tout : l'exonération sera totale. Elle sera progressive jusqu'à 1 million de chiffre d'affaires. 90 % des entreprises seront totalement exonérées de taxes professionnelles.

Un mot sur la fiscalité : l'action est engagée et la municipalité souhaite que la population s'empare de cette proposition d'actions qui a été rendue publique ce soir. M. le Maire espère qu'à Stains et ailleurs, se produise un grand mouvement. Si celui-ci permet de faire reculer le gouvernement d'ici le vote du budget et que certains effets de la réforme diminuent au point d'équilibrer le budget sans avoir à recourir à la fiscalité, M. le Maire s'en réjouira. Le budget pourra alors être voté sans avoir à majorer la fiscalité. Si par contre, il n'y a pas d'action, ni ce mouvement souhaité, s'il n'y a pas un recul du gouvernement sur un certain nombre d'éléments, le Conseil municipal risque d'être dans l'incapacité de voter un budget en équilibre, et de recourir à la fiscalité. C'est ainsi que le problème se pose, ce n'est pas une question de démission. Il dépend de chacun de nous, en tant que citoyens, d'agir pour qu'un grand mouvement puisse se développer, sans lequel les élus seuls, ne pourront pas éviter de recourir à la fiscalité. M. le Maire invite à

préparer le budget 2010 de façon à ce qu'il réponde le mieux possible aux attentes des citoyens, en évitant toute majoration supplémentaire de fiscalité.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte, après en avoir débattu, des conditions d'élaboration et des orientations proposées du budget primitif 2010.

N° 8) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français en faveur des victimes du séisme qui s'est abattu sur Port-au-Prince (Haïti), le mardi 12 janvier 2010

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

M.le Maire juge inutile de rappeler la catastrophe qui a meurtri ce pays qui est l'un des plus pauvres du monde. À ce jour le bilan est de 170 000 morts. Le nombre de blessés polytraumatisés et l'ampleur des dégâts matériels nécessitent des moyens considérables pour secourir cette population. Le Conseil municipal propose une subvention de solidarité plus importante que d'habitude, de 8 000 euros, pour tenir compte de l'ampleur exceptionnelle de ce séisme. Sur le choix du Secours Populaire Français, M. le Maire explique que son action est connue, et que c'est un partenaire important dans la ville. Cet organisme est présent à Haïti depuis une trentaine d'années et y fait de façon permanente un excellent travail. En lui donnant cette somme, le Conseil municipal est sûr qu'elle sera bien employée.

M. BOUNAB souscrit à cette dépense de solidarité. Considérant le nombre de personnes blessées et amputées, il suggère de scinder cette aide pour y inclure Handicap international qui propose, notamment, des béquilles à la population qui ne peut même pas être hospitalisée.

M.le Maire ajoute que de nombreuses associations sont en capacité d'intervenir sur les secours aux blessés et sont déjà sur le terrain pour apporter des secours médicaux. 8 000 euros ne permettront pas de répondre à tous les besoins. L'action que mènera le Secours Populaire avec cet argent servira à reconstruire ce pays. Il propose donc de maintenir la subvention telle qu'elle a été présentée.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

Accorde à l'Association « Le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle, suite au séisme qui s'est abattu sur Port-au-Prince, le mardi 12 janvier 2010, d'un montant de 8 000 euros (huit mille euros).

Dit que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N° 5) Convention de financement ´ sorties familiales et/ou séjours de vacances jeunes ´ entre la Caisse d´Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains concernant les activités du Centre Social Municipal

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d´intervention n´étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

Approuve la convention de financement « sorties familiales et/ou séjours de vacances jeunes » entre la Caisse d´Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains concernant les activités du Centre Social Municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Dit que la recette en résultant sera inscrite au budget de l´exercice correspondant.

N° 6) Convention relative à l´antenne Stanoise du Centre de Soins d´Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

Rapporteur. : Madame RIOU

Aucune demande d´intervention n´étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

APPROUVE la convention d´objectifs et de moyens relative à l´antenne Stanoise du CSAPA (Centre de Soins, d´Accompagnement et de Prévention en Addictologie) entre la commune de Stains et la commune de Saint-Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget de chaque exercice.

N° 7) Approbation de la demande de renouvellement de la licence d´entrepreneur de spectacles de 1re catégorie et de 3ème catégorie pour l´Espace Paul Eluard de la commune de Stains

Rapporteur. : Monsieur TAIBI

Ces catégories permettent de continuer à développer la diffusion de spectacles, de prendre en charge l´accueil du public, la billetterie et la sécurité du spectacle. M. Taïbi remarque que dans ces équipements culturels, il ne se passe rien d´après les propos de Monsieur de l´UMP.

M. TAÏBI regrette que l´action du personnel et des agents de l´action culturelle ne soit pas reconnue par l´opposition (UMP).

Aucune demande d´intervention n´étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 contre (M. Abdellali, M. Rezgui par mandat),

Approuve le renouvellement de la demande de licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{re} catégorie et de 3^{ème} catégorie pour la commune de Stains auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires à l'obtention des licences et à signer tout document s'y rapportant.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à être titulaire des licences précitées.

N°9) Convention d'accès au logement pour les femmes victimes de violences conjugales

Rapporteur. : Madame TESSIER KERGOSIEN

Dans le rapport qui a été présenté, **M. TRESKOW** est dérangé par le paragraphe mentionnant l'adresse où sont placées ces familles. Sachant qu'ensuite les comptes-rendus des conseils municipaux sont accessibles sur internet, il ne voit pas l'intérêt de faire figurer l'adresse où elles sont installées, si elles sont là pour être protégées. Il demande à ce que ce paragraphe soit enlevé.

Cette proposition est approuvée.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

APPROUVE la convention entre la commune de Stains et les Associations Amicale du Nid 93 et SOS Femmes 93 relative à l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de chaque exercice.

N°10) Acquisition de terrain pour mise à l'alignement des propriétés sises 4 et 4 bis avenue de l'Onchère à Stains (93240)

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique de l'immeuble cadastré section A n° 703 de 29 m_ situé au 4 et 4 bis avenue de l'Onchère à Stains (93240), appartenant aux Consorts GUILLAUME.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune de Stains, à tous les actes entérinant cette décision.

N°11) Assurance 'Flotte Automobile et risques annexes' - avenant n°2 de régularisation 2009

Rapporteur. : Monsieur VIGNERON

M. BOUNAB constate que les assureurs sont très généreux et donnent même de l'argent. Concernant la flotte assurée, il s'interroge sur un véhicule dont la date de mise en circulation est au 1^{er} janvier 1950 (véhicule « Sambron »).

Il lui est précisé qu'il s'agit d'un engin de travaux, type tracteur, qui sert à de petits chantiers sans faire de gros kilométrage.

M. BOUNAB ajoute que des véhicules plus récents datant de 2001 sont déjà à la casse. Il promet de revenir dans le prochain conseil municipal pour reparler de ces assurances.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

APPROUVE l'avenant n°2 de régularisation 2009 au marché d'assurance « Flotte Automobile et risques annexes» conclu entre la commune de Stains et la Compagnie d'assurance SMACL Assurances.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N° 12) Vœu contre l'utilisation des fichiers Base Elèves et Base Nationale Identifiant Elèves

Rapporteur. : Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté en octobre 2008 contre le fichier Edwige qui recensait des informations sur les familles et les enfants. Le gouvernement avait abandonné ce fichier face à une forte protestation nationale. Pour M. le Maire, c'est un peu la renaissance du fichier Edwige sous le nom de Base Élèves, mais avec des informations dont l'utilité reste à prouver pour le ministère de l'Éducation nationale. Le rapport mentionne un caractère liberticide. Ce vœu a été souhaité par les associations de parents d'élèves de Stains, par le SMIP également.

M. VIGNERON dit s'abstenir, car ce vœu contient des mots comme liberticide, nationalité, origine raciale ou ethnique. Il se pose des questions sur cette rédaction de vœu, sachant que dans l'Education nationale est utilisé Sconet. Il considère que si l'on est contre Base Élève, il faut aussi indiquer que l'on est contre Sconet. Le sigle a changé régulièrement mais il existe depuis une dizaine d'années. Il faut aller au bout de la démarche et poser des questions correctement. C'est un outil qui sert aussi à la confection des classes, à la montée des élèves du collège en lycée. Il ignore l'utilité de Base Élèves en primaire et précise que dans Sconet l'origine raciale n'est pas mentionnée. Pour M. Vigneron, il faut soit s'abstenir, soit voter contre Sconet.

Pour **Mme TEBOUL-ROQUES** il y a une différence : dans Base Élèves, figurent ces items sur l'origine, la situation sociale, le pays de naissance, qui n'existent pas à sa connaissance dans Sconet. Elle rappelle que cette discussion a déjà eu lieu. Elle juge Base Élèves très dangereux et ne voit pas où est le problème dans Sconet car il n'y a pas toutes ces entrées.

Mme CHABAUDIE explique que certains points dans Base Elèves ont été retirés comme la nationalité. Elle ne sait quoi voter sur ce vœu. Selon elle, il est possible que certains

directeurs d'écoles entrent dans Base Élèves soit de plein gré, soit sous la contrainte. Elle se demande s'il n'y a pas un risque de désigner certains directeurs d'écoles comme des « collabos » à un fichage généralisé. C'est ce qui gêne Mme Chabaudie sur le principe de ce vœu. Elle partage une partie des réserves de M. Vigneron. Sur l'anonymat, elle aimerait que dans le premier paragraphe figure « les renseignements fournis par les familles devraient automatiquement être... » car à ce jour elles ne le sont pas. Elle mentionne une faute d'accord dans le paragraphe du milieu (« permettent ») et souhaite faire disparaître le paragraphe qui est juste au-dessus qui mentionne : « Ce nouveau fichier Base élèves pose ainsi encore de nombreux problèmes : les fameux champs disparus peuvent réapparaître après généralisation des informations dans la Base nationale ». L'utilité de Base Élèves est la question de la gestion des moyens et des emplois que l'Éducation nationale met au service des écoles. C'est pour l'instant l'utilité que veut en faire l'Éducation nationale : compter des élèves, pour éviter des élèves « fantômes ». Pour en avoir discuté avec M. Vigneron, dans le 1^{er} degré, cela ne permettra pas de gérer les emplois puisque les communes sont pour l'instant chargées de délimiter les périmètres scolaires des écoles. Des procédures de dérogation existent, et Base Élèves ne pourra jamais prendre en compte l'humain. Il est difficile d'évaluer le nombre d'élèves qui iront dans telle école puisque c'est de la compétence de la commune de délimiter les secteurs. Il est vrai que l'utilité de Base Élèves est relative et constitue une charge de travail relativement inutile pour les directeurs. Cela pourrait être un logiciel de gestion de données, de gestion de l'école, mais dans les faits, il est très peu économique, donc les directeurs préfèrent utiliser leurs propres logiciels, avec une réserve, c'est que bien souvent le logiciel utilisé n'a pas été validé par la CNIL. Mme Chabaudie donne tous ces éléments pour avoir une information objective. Dernier point qu'elle souhaite modifier dans ce texte : sur le 1^{er} paragraphe, « transite par internet de manière sécurisée ».

M. le Maire propose que ce document soit présenté à nouveau au conseil municipal de février, et que le texte soit retravaillé d'ici là.

M. VIGNERON apporte une précision sur l'intérêt de Sconet : même si c'est déclaratif, ce sont les familles qui déclarent leurs situations, et c'est par ces informations que sont accordées entre autres des aides supplémentaires. C'est une aide qui permet une gestion au bénéfice des élèves. Pour les sans-papiers, il rappelle que le principe de l'Éducation nationale est de prendre tous les élèves.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux souhaitant participer à ce travail de se manifester auprès du Cabinet du Maire. Il remercie le public présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures trente.

Le Secrétaire de Séance

Marie-Claude GOUREAU

Handwritten signature of Marie-Claude Goureau in cursive script.

Le Maire

Michel BEAUMALE

Handwritten signature of Michel Beaumale in cursive script.